

Mise en œuvre des documents d'objectifs

*des sites Natura 2000 « Val Allier 03 & Basse
Sioule »*

Rapport d'activités 2024



Commune de Chemilly (© CEN Allier, 2024)

FR8310079 [Val d'Allier Bourbonnais](#)

FR8301016 [Vallée de l'Allier sud](#)

FR8301015 [Vallée de l'Allier nord](#)

Janvier 2025

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**L'EUROPE S'ENGAGE
en région**
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Table des matières

Objectif A : Faire vivre les Documents d'objectifs (DOCOB) des sites.....5

A.1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites.....	5
• Rencontre des communes/élus	5
• Réunions/concertation avec le gestionnaire du DPF :	6
• Echanges avec les syndicats d'alimentation en eau :	6
A.2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour.....	7
• Mise à jour des données liées aux tableaux de bords.....	7
• Participation aux réunions publiques et COPIL ou groupes de travail en lien avec les espèces à enjeux sur les sites	8
A.3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel 9	
Projet RNN Bec de Dore.....	10
Copil ENS des Coquetaux et de la Boire des Carrés	10
• Groupes de travail dans le cadre du CT « Affluents de l'Allier »	11
• Groupes de travail Etudes HMUC sur le val d'Allier et la Basse Sioule.....	11
• Conseils aux porteurs de projets.....	12
A.4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux reportages régionaux, nationaux et européens	13
A.5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	13
A.6. Rechercher des financements pour la préservation des sites, effectuer le suivi administratif et financier des sites / Rencontre avec la Région et Gestion administrative et Financière.....	13
• Participation aux webinaires d'échange et rencontre avec la Région	13
• Participation aux webinaires d'acculturation sur la transition des DOCOB au format CT88.....	14
• Suivi administratifs et financiers des sites	15

Objectif B : Mettre en œuvre les actions visant au maintien dans un bon état de conservation voire à la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites, dans un cadre concerté avec les acteurs du territoire, conformément aux orientations des DOCOB des sites.....16

B.1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces	16
• Veille foncière.....	16
B.2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites	17
• MAEc.....	17
• Contrat Natura 2000.....	17
• Charte Natura 2000	17
• Autre contrat foncier.....	17
• Petits travaux (hors contrat Natura 2000).....	18
• Autres actions non contractuelles	18
B.3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites18	
• Assistance au régime réglementaire d'évaluation des incidences.....	18
• Veille locale et alerte des services de l'État ou communes.....	19
• Participations aux réunions et groupes de travail - Conseil aux acteurs locaux et porteurs de projets 20	
B.4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites.....	22
• Animations nature.....	22
• Outils de communication	25
• Relation presse.....	27
B.5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites.....	28
• Participation aux COPIL et groupes de travaux sur l'Avifaune	28

• Sonolyva.....	32
• Suivi des pelouses alluviales.....	32
• Veille in situ.....	34
• Natur'Adapt -Réflexion 2025.....	34
ANNEXE 1 : Nouveau formulaire EIN (Projets aménagements et Manifestations).....	35
ANNEXE 2 : Méthode de suivi SONOSYLVA.....	46
ANNEXE 3 : Etude sur les pelouses du val d'Allier – CEN Allier	47
ANNEXE 4 : Etude sur les pelouses du val d'Allier – CBNMC	48
ANNEXE 5 : Note de cadrage Natur'Adapt.....	49

Val d'Allier 03 & Basse Sioule

Année 2024

Animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs

Références des sites Natura 2000 concernés

ZSC FR8301016 & 8301015 – ZPS FR8310079 Val Allier 03 :

- Surface : 19 082 ha (avec un linéaire de rivière de 115 km)
- 41 Communes concernées
- Lien pépinière Natura 2000 : <https://val-allier-03.n2000.fr/>

ZSC FR8301017 Basse Sioule :

- Surface : 593 ha (avec un linéaire de rivière de 33 km)
- 7 Communes concernées
- Lien pépinière Natura 2000 : <https://basse-sioule.n2000.fr/>

Présidence du comité de pilotage (COPIL)

Élection prévue en 2025 (date à définir).

Structure porteuse



Région Auvergne - Rhône-Alpes
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 – 63050 CLERMONT-FERRAND 02

Structure animatrice



Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Maison des associations – 1 rue des écoles
03500 Châtel-de-Neuvre

Équipe projet impliquée sur ce site Natura 2000 en 2024 :

- Magalie RAMBOURDIN, chargé de projets / animateur du site Natura 2000
- Gaëlle THEVENRAD, chargée d'actions territoriales

Année de début de l'animation : 2005 Val Allier 03 et 2009 Basse Sioule

Année de validation du document d'objectifs en vigueur : 2017 Val Allier et 2009 Basse Sioule

Financeurs



**Région Auvergne - Rhône-Alpes et
Fonds européens (FEADER)**

Ce document dresse le bilan des actions menées au cours de l'année 2024. Il est inscrit « sans objet » lorsqu'une action n'est pas menée l'année 2024.

Ce présent rapport d'activités reprend des informations liées à celui du site Natura 2000 « Val Allier 03 » et « Basse Sioule » étant donné que l'animation des deux sites est réalisée de manière concordante.

Objectif A : Faire vivre les Documents d'objectifs (DOCOB) des sites

A.1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites

- **Rencontre des communes/élus**

Tout au long de l'année 2024, une attention particulière a été portée à la concertation avec les différents acteurs du territoire afin de garantir la compatibilité des actions menées au sein des communes et communautés de communes avec les objectifs de préservation, restauration et valorisation des sites Natura 2000 du Val d'Allier et de la Basse Sioule. Cette concertation s'est matérialisée par l'organisation de plusieurs réunions de terrain en présence des élus locaux, des responsables communaux et intercommunaux. Des rencontres bilatérales ont également eu lieu pour approfondir certains enjeux spécifiques ou problématiques locales. En parallèle, des échanges réguliers ont été maintenus via des appels téléphoniques et des visioconférences, facilitant une communication continue avec les parties prenantes. Un publipostage a été envoyé aux communes, les invitant à nous contacter en cas de questions sur les programmes en cours sur le Val d'Allier de façon générale, et sur Natura 2000 plus particulièrement. Le courrier mentionnait également les différents projets menés dans le cadre des aménagements et de valorisation des bords de l'Allier et de la Sioule, pour lesquels les communes étaient encouragées à exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins d'information complémentaire. Ces efforts ont permis de sensibiliser les acteurs locaux à l'importance de concilier développement local et conservation des habitats naturels, tout en assurant une meilleure intégration des enjeux Natura 2000 dans leurs actions et politiques locales.



Courrier à l'encontre des mairies

8 communes ont été ainsi rencontrées et 2 entretiens téléphoniques avec deux autres communes ont été réalisés. Cette opération va se poursuivre en 2025 en s'orientant en priorité sur les communes avec lesquelles le Conservatoire n'a pas encore eu d'échanges.

- **Réunions/concertation avec le gestionnaire du DPF :**

Des réunions et des entretiens téléphoniques ont été organisés au fil de l'année avec la DDT03, gestionnaire du domaine public fluvial (DPF) de l'Allier, pour discuter de plusieurs sujets importants. Nous avons notamment échangé sur

- les pratiques agricoles en lien avec les autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur le val d'Allier
- les travaux réalisés par la DDT dans le cadre de l'entretien du DPF, comme la restauration de deux bras morts, à Framboisy (Billy) et à Saint-Loup,
- la finalisation des travaux sur les seuils de la Sioule et la remise en état d'un bras secondaire à Saint-Pourçain.
- la mise à jours des lots de pêche et de chasse sur le Val d'Allier, tout en sensibilisant les usagers aux enjeux de la faune et aux bonnes pratiques d'entretien des lots.

Enfin, nous avons anticipé les futurs projets d'aménagement, notamment ceux des berges de l'Allier et de la Sioule, comme les travaux à Moulins dans le cadre de l'aménagement des berges avec Moulins Communautés ou les voies vertes entre Varennes/Allier et Bressolles portés par le Département 03, ainsi que les voies vertes entre Saint-Pourçain et Gannat, portées par les collectivités locales.

- **Echanges avec les syndicats d'alimentation en eau :**

La concertation entre les syndicats d'alimentation en eau est essentielle pour garantir une gestion durable et partagée des ressources en eau, notamment dans un contexte de milieux alluviaux. Cet usage, fortement lié à la dynamique des rivières et des nappes phréatiques, est particulièrement vulnérable face au changement climatique, qui accentue les périodes de sécheresse et perturbe les régimes hydriques. En se concertant, chaque partie prenante peut mieux appréhender les besoins et enjeux spécifiques : pour les syndicats, il s'agit de sécuriser l'approvisionnement en eau tout en respectant les équilibres naturels, tandis que le CEN Allier veille à préserver la biodiversité et les habitats sensibles. Cette collaboration permet de trouver des solutions équilibrées pour concilier les usages humains avec la protection des écosystèmes, en prenant en compte des actions concrètes comme la gestion des prélèvements d'eau, la restauration des zones humides et la réhabilitation des cours d'eau, afin d'atténuer les effets du changement climatique et de mener une veille sur les niveaux d'eau et l'état des nappes alluviales en lien avec le jeu de données des SIVOM (échanges notamment avec le SIVOM Sologne Bourbonnaise et le SIVOM Rive gauche Allier).

A.2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour

- **Mise à jour des données liées aux tableaux de bords**

L'OFB et l'association Agena ont créé des webinaires pour expliquer la méthode CT88, utilisée pour améliorer la gestion des espaces naturels. Ces vidéos montrent comment adapter les DOCOB (les documents qui planifient la gestion de ces espaces) à ce nouveau format. L'idée n'est pas seulement que tout le monde suive la même méthode, mais aussi qu'on parle le même langage, qu'on suive une logique claire et qu'on puisse mieux anticiper les besoins futurs. Cette méthode est importante pour l'objectif qui consiste à évaluer et ajuster la gestion des zones protégées. À partir de 2025, cette méthodologie sera utilisée pour suivre les espèces et mettre en place des indicateurs adaptés à la méthode CT88 sur le val d'Allier et la Basse Sioule.

En parallèle, le CEN Allier intègre les nouvelles données de terrain (issus des inventaires et de la veille) sous l'outil SICEN et permet ensuite de faire remonter l'ensemble des données bancarisées au SINP (plateforme de l'INPN) :

Objectifs nationaux

- Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

Objectifs européens

- Maintenir et restaurer les écosystèmes et leurs services

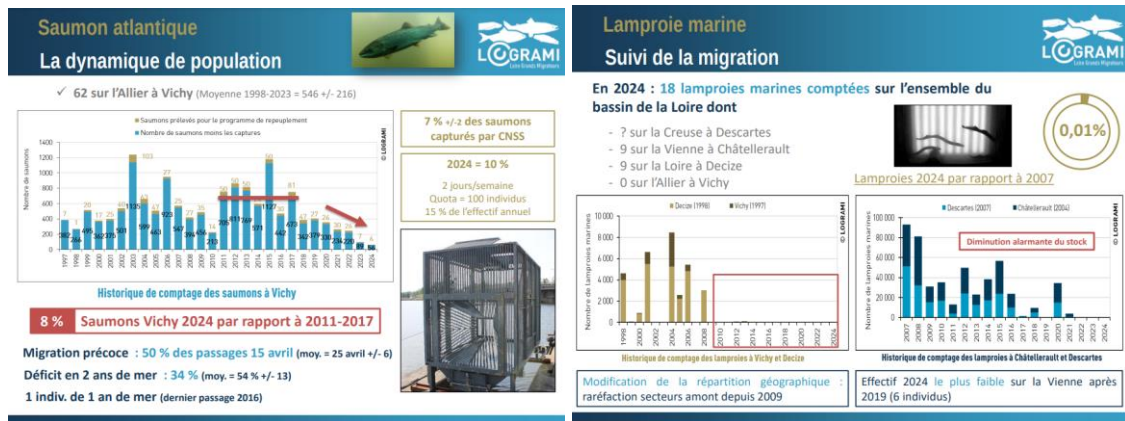
Pour intégrer les évolutions des habitats et des espèces, le CEN Allier se rapproche aussi des partenaires menant des études sur le Val d'Allier et la Basse Sioule. Ainsi le conservatoire s'est rapproché de LOGRAMI, l'ONF, la LPO, GMA, CSA et les Fédération de pêche afin d'avoir les données nécessaires pour mettre à jours au fil de l'année l'évolution de l'état de conservation des espèces dites d'intérêt communautaire dans les tableaux de bord. (Extrait du tableau de bord en page suivante).

Espèces d'IC		Castor d'Europe	Loire d'Europe	Barbastelle d'Europe	Cistude d'Europe	Triton crêté	Sonneur à ventre jaune	Lamproie marine	Grande alose	Saumon atlantique										
Nom latin		Castor fiber	Lutra lutra	Barbastella barbastellus	Emys orbicularis	Triturus cristatus	Bombina orientalis	Petromyzon marinus	Alosa alosa	Salmo salar										
Code Natura		1337	1300	1300	1220	1166	1163	1926	1102	1102										
Situation source : MNNP ou Natura 2000	Etat de conservation	FAVORABLE	FAVORABLE	DEFAVORABLE INADEQUAT	DEFAVORABLE MAUVAIS	DEFAVORABLE MAUVAIS	DEFAVORABLE MAUVAIS	DEFAVORABLE INADEQUAT	DEFAVORABLE MAUVAIS	DEFAVORABLE MAUVAIS										
	Date d'évaluation	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007										
Responsabilité de l'Etat : (val.DOC08)																				
Etat de conservation		bon	bon	mauvais	Potentielle	inconnu	Potentielle	dégradé	dégradé	Potential	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé	dégradé
Date d'évaluation		3	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bibliographie		Bibliographie	Bibliographie		2001	2000-2001	2000	1999	2001	1996-2001	1996-2002	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000	1996-2000
Etat des connaissances		semi-quantitatif	semi-quantitatif	qualitatif	qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	qualitatif	qualitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif	quantitatif
Habitat d'espèce		Forêt alluviale, bois, grèves	Forêt alluviale, bois, grèves			Bois, grèves	Bois, grèves					allé	allé	allé	allé	allé	allé	allé	allé	allé
Perspectives		colonisation	colonisation	colonisation					Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Commentaires			Bien présents sur les petits affluents		1 seul contact dans le cadre du suivi des mammifères de la RNIV en 2001		Présence d'une population stable à confirmer	Présence d'une population stable à confirmer	Milieu globalement peu favorable à l'espèce		Milieu globalement peu favorable à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce	Comptage remonte à l'espèce
Mise en oeuvre du document d'objectifs : 2003-2016																				
Etat de conservation		Optimal	Optimal	Atteint / Moyen	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	Sans objet	Sans objet	inconnu	inconnu	bon ?	dégradé						
Etat des connaissances		semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	qualitatif	qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif			qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	quantitatif						
Population estimée		Présence certaine sur l'ensemble du linéaire	Présence certaine de versants à Vichy. Présence probable de Vichy à Marol et avec quelques petites zones de présence certaine	Présence certaine bien que peu dense sur l'ensemble du linéaire de l'Allier et sur la plupart des affluents dans le département de l'Allier		P Plusieurs contacts estuaires bois des camés	4 stations (Onchs) Mplian Bessy/le Passage, Bressolles, bois Jalicot, Vienneau Saint Julien (CSA)	A la Boire des camés (chamail) 18 individus dont 6 adultes, jeunes et nouveau nés Station Clos Richard : 11 individus observés au eau (onchs)			2 stations découvertes en 2010 à Chemilly		0 à 3230 selon les années à Vichy. Pas de suivi réalisés sur la présence de zones de reproduction bien ou elles sont souvent plus ou moins les mêmes que celles de l'Allier car le bassin principal pour les lampiroies. Vienne, donc ce n'est pas la priorité sur l'Allier	Passage de 56 à 3067 selon les années à Vichy mais d'effets très atténués car la majorité des frayères est en aval. Nombreuses frayères potentielles entre bec Allier et Vichy dont 3 annuels au direct Vichy. Populations à priori importantes sur le site Natura 2000	400 à 1238 à Vichy. Espèce présente uniquement en passage					
Evolution population		Progression		En front de colonisation		Inconnue	Inconnue					Très variable à suivre	Apparemment favorable, à suivre	Apriori table mais stable						
Estimation responsabilité site		Moyenne		Faible		Faible	Moyenne ?	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Importante	Importante							
Date/Période d'évaluation		2009		2009		2009				Ponctuelles		Comptage annuel Vichy depuis 2002	Annuel depuis 2002 Vichy 2008 - 2010 sur les 3 frayères de Vichy Rhué/Saint Germain	Annuel depuis 1997						
Localisation évaluation		Ensemble du linéaire		Ensemble du linéaire		Boire des camés		Boire des camés Boire de l'Avignon		Chemilly		Passes poissons Vichy	Frayères courtes de Vichy/Saint Germain des fosses	Passes poissons Vichy						
Acteur		ONCFS C. Lemarchand GMA		ONCFS C. Lemarchand GMA		Choues-souris Avégnon		LPO (Boire camés) ONCFS (Vienneau)		CEN Allier		LOGRAM (ONEMA (CSP))	LOGRAM (ONEMA (CSP))	LOGRAM (ONEMA (CSP))						
Programme		Réseau mammifères du bassin de la Loire colonisation		Réseau mammifères du bassin de la Loire colonisation		Site ENG Boire des camés		Site ENG Boire des camés ?		Animation		Inconnues	Inconnues	Inconnues						
Perspectives												Inconnues	Inconnues	Inconnues						
Action réalisée		Suivi du réseau mammifères du bassin de la Loire		Suivi du réseau mammifères du bassin de la Loire		Lien avec les autres gestionnaires sur le site		Lien avec les autres gestionnaires sur le site				Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy	Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy	Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy						
Commentaires		Inventaires quantitatifs prévus pour les prochaines années par le réseau mammifère		Inventaires quantitatifs prévus pour les prochaines années par le réseau mammifère			Espèce rare régulièrement sur le site Population importante à 11 tison chamail. Etats quantitatifs réalisés sur l'ensemble du site pour se faire une idée de l'état de conservation 2011- 2012		Absence ou très peu de milieux favorables à l'espèce		Absence ou très peu de milieux favorables à l'espèce	Population dépendante des autres milieux du bassin versant. Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval	Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval	Population dépendante des autres milieux du bassin versant. Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval						
Mise en oeuvre du document d'objectifs : 2017-20																				
Etat de conservation		Optimal	Optimal	Atteint / Moyen	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	Sans objet	Sans objet	inconnu	inconnu	bon ?	dégradé						
Etat des connaissances		semi-quantitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	qualitatif	qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif			qualitatif	semi-quantitatif	semi-quantitatif	quantitatif						
Population estimée		Présence certaine sur l'ensemble du linéaire	Présence certaine de versants à Vichy. Présence probable de Vichy à Marol et avec quelques petites zones de présence certaine	Présence certaine bien que peu dense sur l'ensemble du linéaire de l'Allier et sur la plupart des affluents dans le département de l'Allier		P Plusieurs contacts estuaires bois des camés	4 stations (Onchs) Mplian Bessy/le Passage, Bressolles, bois Jalicot, Vienneau Saint Julien (CSA)	A la Boire des camés (chamail) 18 individus dont 6 adultes, jeunes et nouveau nés Station Clos Richard : 11 individus observés au eau (onchs)			2 stations découvertes en 2010 à Chemilly		0 à 3230 selon les années à Vichy. Pas de suivi réalisés sur la présence de zones de reproduction bien ou elles sont souvent plus ou moins les mêmes que celles de l'Allier car le bassin principal pour les lampiroies. Vienne, donc ce n'est pas la priorité sur l'Allier	Passage de 56 à 3067 selon les années à Vichy mais d'effets très atténués car la majorité des frayères est en aval. Nombreuses frayères potentielles entre bec Allier et Vichy dont 3 annuels au direct Vichy. Populations à priori importantes sur le site Natura 2000	400 à 1238 à Vichy. Espèce présente uniquement en passage					
Evolution population		Progression		En front de colonisation		Inconnue	Inconnue					Très variable à suivre	Apparemment favorable, à suivre	Apriori table mais stable						
Estimation responsabilité site		Moyenne		Faible		Faible	Moyenne ?	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Importante	Importante							
Date/Période d'évaluation		2009		2009		2009				Ponctuelles		Comptage annuel Vichy depuis 2002	Annuel depuis 2002 Vichy 2008 - 2010 sur les 3 frayères de Vichy Rhué/Saint Germain	Annuel depuis 1997						
Localisation évaluation		Ensemble du linéaire		Ensemble du linéaire		Boire des camés		Boire des camés Boire de l'Avignon		Chemilly		Passes poissons Vichy	Frayères courtes de Vichy/Saint Germain des fosses	Passes poissons Vichy						
Acteur		ONCFS C. Lemarchand GMA		ONCFS C. Lemarchand GMA		Choues-souris Avégnon		LPO (Boire camés) ONCFS (Vienneau)		CEN Allier		LOGRAM (ONEMA (CSP))	LOGRAM (ONEMA (CSP))	LOGRAM (ONEMA (CSP))						
Programme		Réseau mammifères du bassin de la Loire colonisation		Réseau mammifères du bassin de la Loire colonisation		Site ENG Boire des camés		Site ENG Boire des camés ?		Animation		Inconnues	Inconnues	Inconnues						
Perspectives												Inconnues	Inconnues	Inconnues						
Action réalisée		Suivi du réseau mammifères du bassin de la Loire		Suivi du réseau mammifères du bassin de la Loire		Lien avec les autres gestionnaires sur le site		Lien avec les autres gestionnaires sur le site				Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy	Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy	Suivi des actions de LOGRAM -comptages pont barrage Vichy						
Commentaires		Inventaires quantitatifs prévus pour les prochaines années par le réseau mammifère		Inventaires quantitatifs prévus pour les prochaines années par le réseau mammifère			Espèce rare régulièrement sur le site Population importante à 11 tison chamail. Etats quantitatifs réalisés sur l'ensemble du site pour se faire une idée de l'état de conservation 2011- 2012		Absence ou très peu de milieux favorables à l'espèce		Absence ou très peu de milieux favorables à l'espèce	Population dépendante des autres milieux du bassin versant. Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval	Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval	Population dépendante des autres milieux du bassin versant. Certains seuils encore difficilement franchissables en amont (reproduction) et en aval						

Exemple d'un tableau de bord avec un extrait sur les « Espèces d'IC » sur le val d'Allier.

- **Participation aux réunions publiques et COPIL ou groupes de travail en lien avec les espèces à enjeux sur les sites**

Participation à la journée technique de restitution sur l'état des populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire et de l'Allier le 17 décembre, animé par LOGRAMI (cf extrait de la présentation en page suivante).



Le CEN Allier a pu participer au Comité de pilotage du PNA en faveur de la loutre d'Europe qui s'est tenu le 9/12 et co-animé par le groupe mammalogique d'Auvergne et la LPO AURA.

Un entretien téléphonique a été réalisé avec le CRPF pour évaluer l'état des forêts sur les terrasses hautes du val d'Allier en lien avec le réchauffement climatique (mise à jour du tableau de bord « Habitat d'IC »).

A.3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

Le CEN Allier répond aux sollicitations, réunions ou réflexions du réseau d'acteurs et partenaires réalisant des opérations et études sur le territoire en lien avec les sites Natura 2000. L'objectif de ce travail est de veiller à la compatibilité et à la cohérence des projets en lien avec les enjeux des sites Natura 2000 Val d'Allier et Basse Sioule :

RNNVA : groupe de travail sur la mise en place de Natur'Adapt sur le périmètre de réserve et du site Natura 2000. Transmission des données hydrologiques et bibliographie que nous possédons en lien avec le sujet. Echange sur les habitats et espèces ainsi que le fonctionnement de l'Allier qui sera impacté demain avec le changement climatique (réunions les 05/04 et 26/08 et 01/10 et 14/11)



JOURNÉE DE RESTITUTION DU PROJET BOIS FLOTTÉ

Accueille à partir de 9:30 à Bessay-sur-Allier

Restitution du projet (10:00-12:30)

Guillaume Le Roux	Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier	Introduction
Borbála Hortobágyi	Laboratoire EVS de Lyon, CNRS	Présentation du projet (financement, suivis, installations) ; Fragmentation ; Eléments du budget ligneux (recrutement, stock, flux)
Stéphane Petit	Veodis-3D	Suivi du déplacement du bois par RFID
Wafae Ennouini	Université de Pavie (Italie)	Modélisation du déplacement du bois
Hossein Ghaffarian	EVS-GeoPeka	Etude du flux de bois par caméra
Hervé Piégay	Laboratoire EVS de Lyon, CNRS	Le futur de la recherche sur le bois

Table ronde (13:30-15:30)

Animateurs : Stéphane Braud, Antoine Werochowski (chargé de mission politique de l'eau et facilitation de démarches en intelligence collective - conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté), Hervé Piégay, Borbála Hortobágyi

Présentations de deux exemples pratiques sur les filtres naturels :

- Stéphane Braud (DREAL Centre-Val de Loire) – exemple de la Loire moyenne (15 min)
- Guillaume Piton (INRAE Grenoble) – exemple de la Clamoux (15 min)



Journée d'échange le 04 novembre sur le projet de recherche « Bois flottés », visant à mieux comprendre la dynamique du bois en rivière, en approfondissant les connaissances sur les différentes étapes du cycle du bois (production, mobilité, stockage, flux).

Réunion sur l'évaluation du 3eme PDG de la RNNVA le 16/04 à Chemilly (sollicitation de la DREAL AURA).

Le 24/05 le CEN Allier a eu l'occasion de participer au groupe d'échange international avec des scientifiques italiens pour l'enjeu de préservation des pelouses alluviales – visite de sites entre la Ferté Hauterive et Bresolles et retour d'expérience sur leur état de conservation et les protocoles aujourd'hui mis en place.

Projet RNN Bec de Dore

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030 (SNAP 2030), la DREAL appuie un projet de réserve naturelle nationale à la limite entre les départements de l'Allier et du Puy-de-dôme, au niveau Bec de Dore. Ce projet est majoritairement centré sur la partie Puy-de-Dôme avec 7 communes et concerne 2 communes pour le département de l'Allier.

Le CEN a pu participer aux groupes de travail co-animés par la DREAL et la LPO AURA sur les thématiques : Eau et Pêche, Chasse, Agriculture, Forêt, Valorisation et Fréquentation. Les réunions se sont tenues les 28 février, 18 mars, 27 mars, le 20 juin et le 24 décembre.

Visite de cette future réserve en présence de M le Préfet du Puy de Dôme le 9 avril 2024.



Visite sur site du projet de la RNN du Bec de Dore le 9 avril 2024.

Copil ENS des Coquetaux et de la Boire des Carrés

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Vichy

à

Liste des destinataires in fine



Objet : Espace naturel sensible la Boire des Carrés

Classé Espace Naturel sensible, la Boire des Carrés située à proximité de la rivière Allier est reconnue pour sa biodiversité.

Cet espace remarquable est également situé à côté de l'aérodrome de Vichy-Charmeil. Afin de réfléchir à l'articulation entre les règles environnementales « Espaces naturels Sensibles » et les exigences de sécurité induites par l'activité de l'aérodrome (hauteur des végétations notamment), je vous convie à une réunion le :

Mercredi 20 mars à 10h30
en sous-préfecture de VICHY
(salle Jean Moulin)
avec possibilité de visioconférence

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation ou communiquer à mes services (sp-vichy-mission-developpement@allier.gouv.fr) le nom et les coordonnées de la personne qui vous représentera.

Copil ENS Coquetaux qui s'est tenu le 3 décembre 2024 co-animé par le Département 03 et la LPO avec un focus sur l'enjeu de maintien des populations de Balbuzard sur le Val d'Allier. Le 20 mars, participation du CEN Allier sujet de la gestion des forêts alluviales sur Charmeil en lien avec l'exploitation de l'aérodrome avec la LPO, la DDT03 et Vichy Communauté et Copil de la Boire des Carrés en janvier 2024.

- **Groupes de travail dans le cadre du CT « Affluents de l'Allier »**

Deux réunions techniques, organisées les 12 février et 5 avril, ont porté sur le diagnostic des petits affluents de l'Allier, réalisé par le bureau d'études EODD dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial. Lors de ces échanges, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) a été sollicité pour évaluer la pertinence du choix des ruisseaux à suivre et la localisation des stations de mesure. Ce diagnostic se concentre sur les petits affluents situés au sein des masses d'eau de la rivière Allier, en excluant les principaux affluents tels que la Sioule, la Dore et l'Alagnon. L'objectif de ce travail est de collecter des informations sur l'état physico-chimique, biologique et hydromorphologique des cours d'eau pré-identifiés. À terme, ce diagnostic visera à proposer un programme d'actions concrètes aux différentes structures compétentes du territoire, afin de préserver et restaurer ces milieux aquatiques fragiles.

- **Groupes de travail Etudes HMUC sur le val d'Allier et la Basse Sioule**

Cette année, l'étude hydrologique, morphologique, usages et climat (HMUC) s'est concentré principalement sur la Basse Sioule. L'objectif est de disposer, à l'issue de cette étude, d'un outil de gestion efficace et opérationnel. Parmi les perspectives, l'élaboration d'un Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) adapté aux enjeux locaux sera explorée, ce qui permettrait de bénéficier des aides européennes et de l'Agence de l'eau. Il s'agit également de définir une vision politique du territoire ou, à défaut, de proposer d'autres outils opérationnels et modalités de gestion à mettre en place par la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui devra arbitrer ces choix.

En complément de l'étude HMUC classique, les dimensions socio-économiques seront prises en compte pour mieux caractériser les usages de l'eau, les tendances actuelles et les impacts des décisions futures concernant les volumes prélevables. Plusieurs réunions autour de l'étude HMUC ont déjà eu lieu à Ébreuil les 21 juin, 16 juillet et 1er octobre, permettant des échanges sur les résultats de l'étude pré-HMUC et la préparation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du futur marché HMUC

Périmètre et Phasage

- Périmètre d'étude : bassin versant de la Sioule dans son ensemble
- Prise en compte des bassins limitrophes interconnexions AEP notamment
- Phasage proposé (« classique »)
 - Phase préliminaire : Consolidation et validation des connaissances
 - Phase 1 : Etat des lieux détaillé
 - Phase 2 : Diagnostic
 - Phase 3 – Analyse prospective
 - Phase 4 – Quantification des VMP, débits d'objectifs et VP
 - Phase 5 : Stratégie et piste d'actions

Avis sur le phasage 7
Regrouper phases 1 et 3 pour conduire en phase 2 les diagnostics « actuels » et prospectifs »

1/10/2024 EODD – Confidential – Tous droits réservés – Reproduction interdite sans autorisation 6

Les compartiments étudiés dans une étude HMUC sont les suivants :

1. **Hydrologie** : Analyse des régimes hydrologiques (débits, flux d'eau), des événements extrêmes (crues, étiages) et de l'alimentation en eau de la Sioule. Cette partie vise à comprendre les dynamiques d'écoulement et les quantités d'eau disponibles.
2. **Morphologie** : Étude de la structure physique du cours d'eau et des rives, notamment l'évolution du lit, les processus d'érosion, d'enfoncement et de sédimentation, et la qualité des habitats pour la faune aquatique.
3. **Usages** : Analyse des pratiques humaines liées à l'eau, telles que l'irrigation agricole, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, l'industrie, les loisirs (pêche, navigation), et leur impact sur la ressource en eau et l'écosystème.
4. **Climat** : Prise en compte des changements climatiques, notamment leur influence sur les régimes hydriques, la fréquence et l'intensité des sécheresses, des crues, et la disponibilité future de l'eau.

• **Conseils aux porteurs de projets**

Le CEN Allier a pu accompagner la **Communauté de communes de Moulins** et le bureau études BASE et ARTELIA concernant le projet d'aménagement des berges de l'Allier notamment pour la prise en compte de l'enjeu Sternes en aval du Pont Régemortes (îles servant à la nidification) et des habitats de pelouses à orpins présentes en bord d'Allier.



AMÉNAGEMENT DES BERGES ENTRE LE PONT RÉGEMORTES ET LE DEUXIÈME PONT, EN RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE

Les travaux en rive gauche

- 1 Pose d'une plaque au sol faisant référence à l'emplacement de l'ancien pont *Ginget*
- 2 Mise en place d'un ruban de glisse
- 3 Réalisation d'un belvédère sur l'Allier avec garde-corps sculpté et longue vue permettant l'observation du paysage et de la ville
- 4 Pose de mobiliers urbains : chaises longues, tables de pique-nique, etc, dans la continuité des aménagements des berges
- 5 Réalisation d'un sentier ludique qui permettra de casser la monotonie de la balade

Crédit photos BASE 2024 - Photos non contractuelles

Document transmis par Moulins Co pour l'étude du site.

Participation à l'inauguration de la via Allier le 13 avril pour sensibiliser les usagers aux enjeux de préservation des habitats et espèces présentes aux abords du tracé (<https://fb.watch/xspGzCff-y/>)

Echanges réguliers avec le **Département 03** pour le projet de voie verte reliant Varennes sur Allier à Bresolles et participation à une réunion le 18 décembre pour mettre en avant les enjeux dynamique fluviale de l'Allier et dérangement potentiel de l'avifaune sur certains secteurs (enjeux Balbuzard et Sternes).



ALLIER BOURBONNAIS
Le Département

Direction du Développement Durable

« Les sentiers nautiques » du Bourbonnais

Une action du Projet Allier Pleine Nature 2022-2027

Faire de l'Allier et de la Loire des axes de navigation en canoë-kayak durables et intégrés

Les enjeux

- Préserver le milieu et les espèces.
- Améliorer la compatibilité avec les autres usages.
- Mettre en conformité la pratique avec l'évolution du milieu et de la ressource.
- Pérenniser un modèle économique durable gage de qualité.
- S'organiser pour anticiper une augmentation de la fréquentation touristique CK.

Un travail transversal avec les territoires voisins

allier.fr

Accompagnement toujours du département de l'Allier dans le cadre du développement sur les activités nautiques et les sentiers de randonnées. Une visio s'est déroulé sur cette thmatique le 15/11.

Echanges réguliers au fil de l'année avec **RTE et ENEDIS** : l'entretien des lignes électriques dans sites Natura 2000 doit donc être réalisé avec une attention particulière face aux enjeux de conservation des habitats et des espèces avifaunistiques. Les lignes aériennes présentes sur les sites peuvent en effet représenter des risques pour les oiseaux, tels que les collisions ou les électrocutions, tandis que les travaux d'élagage ou d'entretien des infrastructures peuvent impacter directement les habitats naturels et déranger l'avifaune. Des préconisations ont donc été transmises au cas par cas et les échanges se poursuivront en 2025 avec l'élaboration d'une convention de partenariat dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 de la Basse Sioule et du Val d'Allier. Parmi les préconisations à mettre en œuvre pour limiter les impacts sur les sites, nous avons échangé sur :

- **Réduire l'élagage intensif** des arbres dans les zones sensibles, en privilégiant des tailles douces et sélectives, afin de préserver les habitats des espèces nicheuses et des corridors écologiques.
- **Installer des dispositifs anti-collision** sur les lignes à haute et moyenne tension traversant les zones de passage des oiseaux, pour réduire le risque de collisions, notamment pour les espèces menacées comme les cigognes, les milans ou les sternes.
- **Adapter les périodes d'intervention** : privilégier les travaux hors des périodes de reproduction et de nidification, généralement au printemps et en été, afin de ne pas perturber les cycles de vie des espèces.
- **Favoriser des techniques d'entretien alternatives** dans les prairies et les zones humides, comme le pâturage extensif ou la gestion différenciée des végétations sous les lignes, pour maintenir la diversité des milieux tout en respectant les contraintes électriques.

A.4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux reportages régionaux, nationaux et européens

Sans objet.

Remarques : Transmission prévu de ce rapport d'activités à la Région ;

A.5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000

Sans objet.

A.6. Rechercher des financements pour la préservation des sites, effectuer le suivi administratif et financier des sites / Rencontre avec la Région et Gestion administrative et Financière

- ***Participation aux webinaires d'échange et rencontre avec la Région***

Plusieurs webinaires d'échange ont été animés par la Région Auvergne – Rhône-Alpes permettant de faire un point de situation sur les nouveaux dispositifs de soutien à la révision ou à l'élaboration des DOCOB, sur l'organisation du réseau Natura 2000, sur l'état d'avancée des instructions des demandes d'aide et de paiement Natura 2000, sur les dispositifs de soutien aux contrats Natura 2000, sur les Comités de pilotage 2024, etc. Les webinaires ont été suivis par l'équipe du CEN Allier en dates du :

- 24/05/2024 : webinaire Natura 2000 ;
 - 08/07/2024 : webinaire Natura 2000 ;
 - 15/10/2024 : rencontre Région Auvergne – Rhône-Alpes et CEN Allier dans les locaux du CEN Allier ;
 - 03/12/2024 : webinaire Natura 2000.
- **Participation aux webinaires d'acculturation sur la transition des DOCOB au format CT88**

Deux webinaires d'acculturation sur la méthodologie CT88 appliquée aux DOCOB ont été suivis en dates du :

- 14/11/2024 : webinaire DOCOB CT88 ;
- 21/11/2024 : webinaire DOCOB CT88.

NATURA 2000 ACTUALITÉS ECHANGES OUTILS ET MÉTHODES FORMATIONS FINANCEMENTS SUIVI

Bienvenue sur le site web du Centre de ressources Natura 2000 !

Ce site est l'un des outils proposés par le Centre de ressources Natura 2000, coordonné par l'Office français de la biodiversité. Il a pour objectif de mettre en commun les connaissances, savoir-faire et expériences des gestionnaires des 1790 sites Natura 2000 terrestres et marins. Ce réseau est constitué de l'ensemble des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000, ainsi que des services de l'État concernés. Lire la suite.

REPLAY DISPONIBLES : Webinaire - Comment engager la transition vers des docob "CT88" ? (novembre 2024)

Vendredi 13 décembre 2024

Vous pouvez à présent accéder aux replay et diaporamas du webinaire d'acculturation à la

[Lire la suite](#)

Qui est synthétisé dans le tableau d'arborescence

= CADRE LOGIQUE
Synthèse les ambitions aux 2 échelles de temps
Rendre lisible les choix de gestion des enjeux aux opérations

☐ synthétise le contenu de chaque étape (des enjeux aux opérations).

☐ pousse à anticiper les indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs.

ENJEU	ÉTAT DE COURS		VISION À LONG TERME			
	État actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'engagement (état actuel)	Indicateurs d'état	Mesures	Opérations (actions identifiées)
			----- Stratégie à long terme -----			
			----- Plan d'action à court-moyen terme -----			

Programme prévisionnel du webinaire d'acculturation sur la transition des DOCOB au format CT88

- **Suivi administratifs et financiers des sites**

Le suivi comptable du projet est réalisé en interne sur un logiciel spécifique, permettant la réalisation des décomptes des dépenses. Le budget total alloué en 2024 est de 84 200 € pour les sites Val d'Allier 03 et Basse Sioule (dont sous-traitance de 7890 € au CBNMC).

Tableau récapitulatif des jours prévisionnels et réalisés dans l'animation des DOCOB des sites Natura 2000 :

Sous-objectif	Programme d'actions	Nb de jours réal. (arrondi)
A1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire [...]	Concertation avec notamment les collectivités (50 communes, intercommunalités), multiples acteurs du territoire, dont DDT (gestionnaire du DPF), agriculteurs exploitant le DPF, fédération de pêche, chasse, chambre d'agri, syndicats d'alimentation en eau potable...	7,7 (2 sites)
A2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour	Actualisation des données faune/flore, lien avec partenaires et envoi SINP-ORB, préparation et animation du COPIL	7,9 (2 sites)
A3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité [...]	Suivi de la cohérence avec les multiples politiques publiques et projets sur le territoire (SAGE, ENS, Via Allier...)	9,2 (2 sites)
A4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux reportages [...]	Bilans d'activité et contribution aux reportages régionaux, nationaux et européens	0 (2 sites)
A5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	Veille à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	0 (2 sites)
A6. Rechercher des financements pour la préservation des sites [...]	Suivi administratif et financier des sites, recherche de financements complémentaires	6,2 (2 sites)
B1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats/espèces	Suivi des multiples actions mises en œuvre sur le territoire, notamment par les partenaires, veille foncière	3 (2 sites)
B2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles [...]	Promotion/ recherche de contrats, chartes et signataires, assistance technique et administrative, montage du contrat Natura 2000 - Accompagnement et suivi des actions sur le DPF	4,9 (2 sites)
B3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements [...]	Suivi des usages en particulier sur le DPF, accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'impacter les enjeux du site, avis sur évaluations d'incidence	9,1 (2 sites)
B4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux [...]	Réflexion sur la valorisation du site, groupe de travail, actualisation site internet, animation in situ	18,1 (2 sites)
B5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites	Evaluation de l'Etat de conservation des pelouses d'IC sur le Val d'Allier (avec presta CBNMC), participation, aux suivis oiseaux (Sternes, balbuzard etc), Réflexion sur la mise en œuvre de Natur'Adapt	51,3 (2 sites)
	Total	117,3

Objectif B : Mettre en œuvre les actions visant au maintien dans un bon état de conservation voire à la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites, dans un cadre concerté avec les acteurs du territoire, conformément aux orientations des DOCOB des sites

B.1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces

- *Veille foncière*

Météo Immo Emploi Obsèques Lécales Boutique Jeux Nos événements Contenus partenaires Je m'abonne

LA MONTAGNE
À LA UNE VIE LOCALE SPORTS LOISIRS ÉCONOMIE

Site exceptionnel par sa biodiversité, l'île du Veurdre, rejoint la liste des acquisitions foncières du conservatoire d'espaces naturels (CEN Allier) grâce à un partenariat avec la Safer, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Publié le 23 novembre 2024 à 05h00



Visite sur le terrain de l'ensemble des partenaires et techniciens. © Droits réservés

Site exceptionnel par sa biodiversité, l'île du Veurdre, au cœur du val d'Allier, vient de rejoindre, avec ses dix-huit hectares, la liste des acquisitions foncières du conservatoire d'espaces naturels (CEN Allier), dans le cadre d'un partenariat avec la Safer (1). Un nouvel exemple très abouti d'une collaboration déjà bien en place, grâce à la complémentarité des compétences naturalistes, foncières et juridiques des deux partenaires.

La SAFER peut jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des actions de gestion et de préservation en facilitant l'acquisition de parcelles stratégiques au sein des zones Natura 2000. Une rencontre avec la SAFER a eu lieu le 12 novembre au Veurdre sur les bords d'Allier afin d'identifier des pistes de travail communes. Par exemple, lorsque des terrains d'intérêt pour la biodiversité sont mis en vente, la SAFER peut intervenir pour les orienter vers le CEN et collaborer ensemble sur des objectifs de conservation (agriculteurs engagés dans des pratiques agroécologiques ou des collectivités locales).

De plus, le CEN a souhaité collaborer avec la SAFER pour sensibiliser les propriétaires fonciers à l'importance de préserver les milieux naturels présents sur leurs terres, en particulier lorsqu'ils sont situés dans des zones à enjeux ou à forte sensibilités pour la faune et la flore. Cette concertation permet d'identifier les terrains sensibles à acquérir ou de promouvoir des pratiques agricoles compatibles avec les objectifs de gestion des sites Natura 2000 de la Basse Sioule et de l'Allier.

B.2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites

- **MAEc**

Un moment d'échange s'est tenu le 27 mars entre le Conservatoire, la DDT 03 et la Chambre d'agriculture 03 afin d'établir un bilan sur la souscription des MAEC dans le cadre du nouveau PAEC sur le territoire du val d'Allier (pour mémoire, l'animation des MAEC et la rédaction des notices de gestion mis en œuvre par le Conservatoire sont financés via un autre programme).

- **Contrat Natura 2000**

Une rencontre avec la nouvelle équipe de la région en charge de l'instruction des Contrats Natura 2000 et de l'encadrement / pilotage des sites a eu lieu sur site (en bord de Loire) le 30/09. Ce fut l'occasion de rappeler les enjeux sur les sites ligériens et d'effectuer les VSP pour les travaux liés au Contrat Natura 2000 (échanges notamment dans ce cadre sur le Contrat Natura 2000 mis en œuvre au Pont Régemortes).



Rencontre en bord de Loire le 30/09 avec les services de la Région.

- **Charte Natura 2000**

Sans objet. Il n'y a eu aucune demande d'appui à la rédaction d'une charte en 2024 de la part des propriétaires sur le val d'Allier ou la basse Sioule.

- **Autre contrat foncier**

Sur la Sioule, le conservatoire a été contacté par un propriétaire/agriculteur intéressé pour préserver les prairies et le bocage et cherchant à aménager les bords de la Sioule pour l'abreuvement du bétail. Ses objectifs n'étant pas compatibles avec la mise en place d'un contrat Natura 2000, nous l'avons orienté vers la mise en place d'une ORE et l'avons mis en relation avec l'animateur du Contrat Territorial sur le Sioule qui prévoit la prise en charge de certains travaux (comme l'aménagement des berges de la Sioule).

- **Petits travaux (hors contrat Natura 2000)**

L'équipe technique du Conservatoire a dû se déplacer à Avermes afin d'effectuer l'enlèvement d'un panneau d'entrée de site tombé au sol suite à de fortes rafales de vent :



Panneau de sensibilisation à Avermes prélevé.

- **Autres actions non contractuelles**

Sans objet

B.3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites

- **Assistance au régime réglementaire d'évaluation des incidences**

Le Conservatoire a été sollicité par la DDT pour un avis sur les nouveaux formulaires EIN liés aux manifestations sportives et projets d'aménagement. Les formulaires finalisés sont présentés en annexe 1.

Sollicitation de la DREAL dans le courant du mois d'Avril et échanges réguliers au sujet de l'organisation d'une manifestation par les associations "Merci l'Allier" et "Voile de Loire, Centre Bourgogne Auvergne" (*associations de batellerie traditionnelle de l'Allier et de la Loire*) du 9 au 12 mai pour un événement sur la rivière Allier, entre Saint-Germain des Fossés et Moulins. Cette manifestation autour de la batellerie souhaitait accueillir de 20 à 30 bateaux avec leurs équipages. La période du printemps étant une période sensible pour l'avifaune, la préparation de cet événement a fait l'objet d'échanges préalables entre l'organisateur, les gestionnaires d'espaces protégés (réserve naturelle et Natura 2000) et la DREAL. Les secteurs autorisés au débarquement ont été définis en fonction des enjeux écologiques identifiés et notamment l'absence d'espèces d'oiseau nichant au sol. Cette manifestation a finalement été annulée à cause des niveaux d'eau de l'Allier trop élevés (arrêté préfectoral).

Sollicitation de la Région AURA et de la DDT03 le 15 juillet pour un avis sur l'aménagement de parking en bord de Sioule, projet d'aménagement mené par la Communauté de Communes de St Pourcain/Sioule.

Sollicitation de la DDT03 pour un EIN le 15/11 concernant l'installation d'un pylône de relais téléphone de 35 m de haut, sur la commune de Mariol par la Société CIRCET.

Sollicitation de la DDT03 et réunion avec le CD03 pour l'enlèvement d'embâcles au pont de Régemortes (enjeux sternes) – Travaux réalisés le 19/08 avec des engins adaptés sur un temps court.

- ***Veille locale et alerte des services de l'État ou communes***

Le conservatoire mène une veille permanente sur les sites Natura 2000 du val d'Allier et de la Sioule afin veiller à la compatibilités usages et des pratiques. Le territoire étant assez vaste à prospecter, la veille se met en place sur les zones à plus forts enjeux (zone de nidification des oiseaux, les habitats humides et habitats de pelouses et prairies ou la forêt alluviales).

Ainsi le CEN Allier a pu faire remonter quelques incivilités auprès de la DDT ou auprès des communes suivant les cas. Voici quelques exemples de constat in situ :



Décharge sauvage sur Chemilly.



Utilisation d'engins motorisés sur le DPF (Saint Loup et Trévol).



Constat d'affouragement sur lot AOT sur la commune de Varennes sur Allier.

- **Participations aux réunions et groupes de travail - Conseil aux acteurs locaux et porteurs de projets**

Parlons rivière, programme animé par la métropole de Clermont, dont le territoire d'animation remonte jusque sur Vichy. Sollicitation du Conservatoire pour participer au groupe de travail du 07 mars sur : *"Vers un développement touristique respectueux de la rivière qui fait face aux changements climatiques. Analyse de la pratique du canoë-kayak : comprendre pour anticiper"* et les 2 juillet et 28 novembre : *Quels impacts et quels enjeux pour les activités touristiques et récréatives sur la rivière Allier face au changement climatique ?*
Comment la rivière Allier nous aide-t-elle à repenser collectivement notre offre touristique et récréative ?

Vin'Scène en Bourbonnais souhaitait organiser sa 15ème édition de courses, marches et randonnées VTT le Dimanche 22 septembre 2024 – Accompagnement du Conservatoire sur le dessin du tracé pour minimiser l'impact notamment sur l'avifaune entre Moulins et Bressolles, réunion sur site le 24 mai et préconisations proposées sur l'organisation de cette journée par le CEN Allier.

RTE/ENEDIS - Travaux forestiers réalisés sous les lignes.

Plusieurs interventions ont été programmées par différentes entreprises pour le compte de RTE sur plusieurs secteurs. Parmi ces interventions :

- **Sycomore** a réalisé des travaux les 24 février (Saint-Yorre), 26 août (secteurs Créchy, Billy, Saint-Germain-des-Fossés, Bayet), et 10 décembre (secteur Bagneux). Ces travaux ont impliqué des activités de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de broyage.
- L'entreprise **ARBO Environnement** a été sollicitée pour des travaux forestiers similaires, avec un échange ayant eu lieu le 1er août en vue de la réalisation des travaux en septembre.
- Un **survol en hélicoptère** a été effectué le 29 avril pour surveiller l'érosion des berges de l'Allier, en lien avec la présence de pylônes situés à proximité immédiate de ces berges. L'opération s'est concentrée sur la ligne à hauteur de Varennes, dans le cadre du suivi des infrastructures situées dans des zones sensibles.
- Une maintenance héliportée a été réalisée entre le 8 et le 12 avril 2024. Cette opération concerne la ligne **225 kV Bayet-Séminaire**, plus précisément sur la portée 84-85, située au sein de la Zone de Protection Spéciale (ZPS), ainsi que les portées 89-90 et 90-91, qui sont en proximité immédiate de cette ZPS. Ces interventions visent à assurer la sécurité des ouvrages tout en minimisant l'impact sur les milieux naturels environnants.



Une réunion en visioconférence a été organisée le 12 décembre pour discuter d'un partenariat plus global entre les parties prenantes (RTE, CEN03 et LPO), visant à renforcer la collaboration sur les opérations de gestion et de maintenance des lignes électriques tout en intégrant les enjeux environnementaux et les spécificités locales :

- Minimiser les impacts sur la faune et la flore locales, particulièrement dans les Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- Planifier les interventions hors périodes de nidification ou de reproduction des espèces protégées ;
- Adopter des pratiques respectueuses des habitats naturels, comme le broyage sélectif ou l'élagage raisonné ;
- Surveiller de près l'érosion des berges de l'Allier et anticiper et proposer des scénarii ou solutions d'interventions douce sur ces pylônes afin d'assurer la stabilité des pylônes situés à proximité immédiate des cours d'eau.

En parallèle des autres interventions, une rencontre a eu lieu le 24 septembre avec le bureau d'études Forestons, mandaté par RTE, pour discuter de la mise en place d'aménagements durables de la végétation sous la ligne électrique **Bayet-Rulhat**. L'objectif est de proposer des solutions de gestion alternative sur cinq zones identifiées, permettant de conjuguer la sécurité des infrastructures électriques avec la valorisation de la biodiversité. Ces aménagements visent à favoriser le développement de pratiques respectueuses des écosystèmes locaux, en optant pour une gestion différenciée des espaces sous les lignes. Cela offrirait non seulement une meilleure intégration des infrastructures dans le paysage naturel, mais aussi une opportunité de préserver et restaurer les habitats d'intérêt, tout en limitant l'intervention humaine à des actions d'entretien ciblées. La démarche s'inscrit également dans une volonté d'impliquer les acteurs locaux, tels que les collectivités, les agriculteurs et les associations environnementales, afin de co-construire des pratiques de gestion qui répondent aux enjeux écologiques et économiques du territoire. Cette approche collaborative permet d'allier la nécessité de sécuriser les réseaux électriques à la préservation de la biodiversité, notamment dans des secteurs où les milieux naturels sont sensibles

Constat et suivi des travaux mis en place en 2024 par la DDT 03 sur 2 sites :

- sur Saint Loup pour des travaux de restauration d'une boire en rive gauche de l'Allier, avec sorties terrain les 20/02, 05/07
- le 24 septembre pour les travaux de reconnexion de la boire de FRAMBOISY sur Billy

Projet Photovoltaïque

Le 5 avril, une rencontre a eu lieu avec un propriétaire privé, proposé par la DDT 03, concernant un projet photovoltaïque de 10 hectares sur des parcelles situées à cheval entre Contigny et Saint-Pourçain. Lors de cette visite, le site a été examiné pour évaluer les impacts potentiels du projet sur l'environnement local avec le propriétaire. L'analyse s'est concentrée sur les éventuelles conséquences pour l'avifaune, les chauves souris et les usages du sol, afin de s'assurer que le projet soit compatible avec les enjeux écologiques du territoire, un retour a été effectué auprès de la DDT et de la DREAL.

Une rencontre a eu lieu avec un propriétaire privé possédant les parcelles YO 0055, 0054 et 0053 situées à Brout-Vernet. Le projet concerne l'exploitation d'une peupleraie et sa conversion en prairie. Lors de cet échange, des conseils ont été apportés concernant les aspects techniques et réglementaires du projet. Le propriétaire a été orienté vers la DDT et la DREAL pour obtenir et remplir les formulaires nécessaires à la réalisation de ces démarches administratives

B.4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites

- **Animations nature**

Une intervention a été réalisée le 26 septembre sur le site de Chavenne à Avermes pour des lycéens du lycée Jean Monnet à Yzeure avec aussi leurs correspondants espagnols. Liée au cours de physique-chimie, cette intervention était centrée sur la dynamique fluviale naturelle de la rivière Allier.

Une deuxième intervention a été réalisée le 27 septembre pour des étudiants en master Enseignement sur des sites gérés par le Cen en bordure de la rivière. Cette intervention leur a permis de découvrir les espèces à enjeux inféodées à ces milieux, les différents types de milieux et la gestion menée sur ces sites pour préserver la biodiversité.

Au total, une soixantaine d'étudiants ont bénéficié de ces deux interventions.



Activités de découverte à Avermes et à hauteur de la Ferté Hauterive, en bord d'Allier.

Aide pour la mise en place des journées de nettoyage et notamment « J'aime la nature propre » :

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - CEN Allier
18 mars 2024

Très belle mobilisation de bénévoles hier pour l'opération J'aime la nature propre à Monétay-sur-Allier, sur fond de plaine alluviale. Il en a été de même sur de très nombreuses autres communes de l'Allier, notamment à Saint-Martin-des-Lais, sur la Réserve naturelle régionale du Val de Loire Bourbonnais.

Un grand bravo à eux et aux organisateurs !

#jaimelanaturepropre #dechetsplastiques #nettoyage #bénévoles #allier #valdallier #bourbonnais



#J'aime la nature propre

J'♥ LA NATURE PROPRE

Faites la chasse aux déchets !

Dimanche 17 mars 2024

Balade le long de la rivière, collecte des déchets et convivialité. Tout Public, prévoir gants, bennes et pique-nique tiré du sac.

Retrouvez les sites participants sur : jaimelanaturepropre.fr

Communes : Monétay, La Ferté-Hauterive, Châtel-de-Neuvre, Bessay, Chemilly

Date : 17 Mars 2024

Lieu de rendez-vous : Ancien presbytère de Monétay

Heure : 8h30

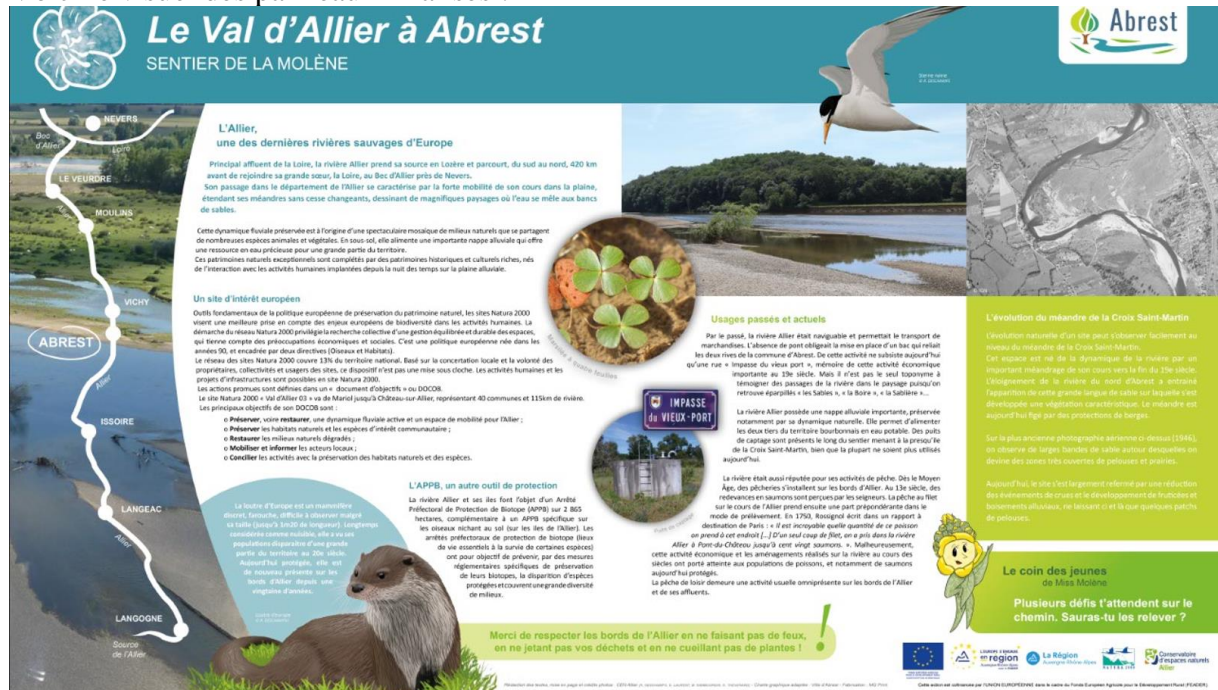
- **Panneaux de sensibilisation pour le sentier d'Abrest :**

Dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation des deux sites Natura 2000, le CEN Allier propose d'accompagner les communes volontaires dans l'installation de panneaux d'information in situ. Le CEN Allier met à disposition son expertise en fournissant les contenus pédagogiques et propose des thématiques adaptées en fonction de l'emplacement des panneaux, en lien avec les habitats et espèces locales à valoriser. La commune, quant à elle, prend en charge l'impression, l'achat du mobilier et l'installation des panneaux, après validation par les équipes du Conservatoire.

Le 28 mars 2024, un repérage des lieux autour de la Presqu'île de la Croix Saint-Martin a eu lieu en présence de l'équipe du Conservatoire, afin de déterminer le nombre de panneaux à installer, les thématiques à aborder et leur positionnement. Une rencontre avec le Maire d'Abrest a permis de valider ces choix.

Il a été convenu d'installer un grand panneau d'accueil, présentant de manière générale le contexte d'Abrest vis-à-vis de Natura 2000 et de l'APPB, ainsi que les usages passés du site. En complément, trois autres panneaux aborderont des thématiques spécifiques : les annexes hydrauliques avec un focus sur les amphibiens, les pelouses alluviales et la rivière Allier, en mettant en avant les espèces phares et la dynamique écologique de ces milieux."

Voici le visuel des panneaux finalisés :





La vie entre eau et forêt

SENTIER DE LA MOLÈNE





Les milieux alluviaux, écosystèmes nés de la rivière.

La rivière Allier, par son cheminement sans cesse changeant, crée une multitude de milieux naturels. Enchevêtrés les uns aux autres, on parle de « mosaïque d'habitats ». Ils sont à l'origine d'une biodiversité très riche, où flore et faune se répartissent en fonction de leurs besoins.

Certains milieux peuvent être éphémères comme les abords vaseux des points d'eau, tandis que d'autres, comme les forêts alluviales, s'installent sur plusieurs années. Mais tous, sans exception, accueillent une vie riche et unique.

Les mares et boires, domaine des amphibiens

Les points d'eau dormants sont une ressource essentielle dont dépend un grand nombre d'espèces. On trouve dans les boires (anciens bras morts déconnectés de la rivière) et les mares des bords d'Allier une dizaine d'espèces d'amphibiens, des grenouilles aux tritons en passant par les crapauds. Certaines y sont visibles toute l'année, comme les grenouilles vertes et rieuses, tandis que d'autres viennent uniquement y déposer leurs œufs, comme la grenouille rousse.

Ces pièces d'eau abritent des herbiers aquatiques constitués de différentes espèces de plantes et offrant des proies variées aux amphibiens (larves d'insectes, vers, libellules, ...). Ses plantes assurent également une protection aux têtards qui sont la base de la chaîne alimentaire de ces milieux aquatiques.

Le soir venu, on peut entendre le chant de différentes espèces se mêler. Parfois, le son peut provenir des buissons, indiquant une rainette verte. Cette petite grenouille, de la taille d'un pouce, a la capacité de grimper aux branches grâce à ses ventouses digitales.




Un crapaud dans les galets

Espèce phare des bords d'Allier (mais pas que !), le crapaud calamite (ci-dessus) se reconnaît à ses yeux jaune-vert veinés de noir, rappelant ceux d'un dragon ! Il est le seul crapaud du bourbonnais à ne pas sauter, préférant la course à pied s'il est dérangé.

Il apprécie les milieux naturels sans trop de végétation et riches en cailloux qu'offrent les bords d'Allier. Il se reproduit dans les points d'eau peu profonds, pouvant même se satisfaire de grandes flaques temporaires au milieu des sentiers. Lorsque les mâles se retrouvent en nombre, ils entonnent un chœur qui peut s'étendre à plusieurs centaines de mètres à la ronde.

Agitation nocturne dans les forêts alluviales

La forêt alluviale apparaît dans les zones délaissées par la dynamique de la rivière, où la végétation peut se développer sur le long terme. Elle est composée d'espèces aimant avoir les pieds dans l'eau, comme le peuplier noir, les saules, l'aulne glutineux et le frêne élevé.

Ces espaces arborés attirent de nombreuses espèces d'oiseaux mais également de chauves-souris. Ces dernières trouvent dans les forêts alluviales le gîte et le couvert. La barbastelle d'Europe par exemple affectionne les écorces décollées sous lesquelles elle peut s'infiltrer et passer l'hiver. Les oreillards et pipistrelles quant à elles y chassent les insectes nocturnes et participent activement à leur régulation.

Les chauves-souris utilisent également les arbres comme élément de repère pour se déplacer dans le paysage, au même titre que les haies dans le bocage. Les boisements alluviaux font le lien avec l'Espace naturel sensible de la Côte Saint-Amand, sur les hauteurs d'Abrest, où les chauves-souris sont bien présentes, notamment autour du verger conservatoire.




Le coin des jeunes de Miss Molène

Le monde des chauves-souris est mystérieux. Sauras-tu retrouver le vrai du faux ?

1. Les chauves-souris volent, ce sont des oiseaux.
2. Les chauves-souris sont herbivores.
3. Les chauves-souris dorment tout l'hiver.
4. 20 espèces de chauves-souris ont été trouvées sur le val d'Allier.
5. Une femelle donne naissance à 6 ou 7 petits chaque année.





Réalisation des textes, mise en page et crédits photos : CEN Allier (E. DESCHAMPS, G. THEVENAZO) - Charts graphique adaptée : Communauté d'Abrest - Publication : AGF Print

Cette action est cofinancée par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



LES PELOUSES : MILIEU EXTRÊME

SENTIER DE LA MOLÈNE





C'est quoi une pelouse ?

En termes botaniques, une pelouse est un milieu naturel caractérisé par une végétation basse et clairsemée, laissant apparaître par endroit le substrat (terre, sable, cailloux...). On y observe souvent l'installation de mousses et lichens.

Les pelouses alluviales en bord d'Allier naissent de la dynamique de la rivière. Par ses crues saisonnières, le cours de l'eau vient nettoyer les abords et arrache la végétation en place. Lorsqu'il se retire, une végétation dite « pionnière » va rapidement s'installer et former les pelouses. Sans effets de la crue, ces milieux évoluent vers de la prairie puis du boisement.

Des plantes super-adaptées

Les pelouses alluviales se développent sur des sols très sableux, ne retenant pas l'eau. Il y fait rapidement très chaud et sec. Cela a poussé les plantes à trouver des adaptations pour survivre dans ces conditions difficiles.

Certaines se sont tournées vers le développement d'un système racinaire important, permettant de capter l'eau en profondeur. D'autres limitent au maximum leur transpiration la journée, favorisant les échanges gazeux plutôt la nuit. Enfin, certaines développent des feuilles charnues, épaisses, pouvant stocker un maximum d'eau et survivre sur de longues périodes sans une goutte.

Reconnaissez quelques espèces des pelouses alluviales

La **molène** (*Verbascum* sp.) est visible toute l'année et reconnaissable à ses grandes feuilles duveteuses de teinte vert-gris. Sa hampe florale, unique ou divisée selon les espèces, peut porter plusieurs centaines de boutons pour fleurir tout l'été.

L'**onagre** (*Oenothera* sp.) est la plus grande plante des pelouses alluviales, pouvant atteindre 2 m de haut. Elle se reconnaît à ses grandes fleurs jaunes, à quatre pétales, qui s'épanouissent au crépuscule et fanent en fin de matinée. L'éclosion de la fleur est visible à l'œil nu et offre un spectacle inhabituel et saisissant !

Les **orpins** (*Sedum* sp.) sont de petites plantes grasses caractéristiques des pelouses alluviales. Hautes de quelques centimètres, elles se répartissent en petits coussins. La floraison, jaune ou blanche, intervient en fin de printemps et offre des paysages superbes.

L'**épervière de la Loire** (*Pilosella peleritiana* ssp. *ligerica*) est une plante endémique du Bassin de la Loire. Elle se reconnaît à ses feuilles très poilues et à sa fleur rappelant un petit pissinlet. Elle apprécie les sols totalement nus qu'elle colonise au fil des crues.

La **vipérine** (*Echium vulgare*) peut rapidement coloniser un espace et colorer le paysage de son bleu-violet typique. Bien présente au printemps et en été, elle disparaît le reste de l'année pour passer la mauvaise saison sous forme de rosette, au ras du sol.









Un milieu riche en insectes

De par leur composition floristique souvent riche en fleurs nectarifères, les pelouses attirent de nombreux insectes pollinisateurs comme les papillons ou les syrphes.

On y observe également des sauterelles et criquets, comme les oedipodes aux ailes colorées de bleu ou les calliptamus aux ailes rouges. Ils passent leur temps parmi les cailloux et galets, parfaitement camouflés grâce aux teintes qu'ils arborent.

Au détour du chemin, vous pourrez même croiser le gomphes serpent, libellule rare du Bassin de la Loire.




Le coin des jeunes de Miss Molène

DEVINETTE

Je suis généralement de couleur jaune. J'apparais au cœur des fleurs, en grand nombre sur leurs étamines. Je suis dispersé par le vent et les insectes pour aller féconder d'autres fleurs. Je peux faire éternuer.

QUI SUIS-JE ?





Réalisation des textes, mise en page et crédits photos : CEN Allier (E. DESCHAMPS, G. THEVENAZO) - Charts graphique adaptée : Site d'Abrest - Publication : AGF Print

Cette action est cofinancée par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



Visuel des quatre futurs panneaux sur le sentier d'Abrest en bord d'Allier.

- **Stand CEN Allier pour la Fête de la Nature à Abrest :**

Représentation du CEN Allier lors de la Fête de la Nature organisée par la commune d'Abrest le 20 avril. Il était prévu divers ateliers pour les familles et une sortie nature en bord d'Allier pour rappeler les enjeux de préservation de ce site.

- **Stand CEN Allier sur Chemilly lors des 30 ans de la réserve naturelle national du val d'Allier**

Le 22 juin, échange avec les usagers du territoire et les personnes extérieurs et une balade en bord d'Allier



• ***Outils de communication***

Les sites internet dédiés au site Natura 2000 « Val d'Allier 03 » et « Basse Sioule » ont subi une montée en version (DRUPAL9) par l'Office français de la biodiversité (OFB).

En 2024, le CEN Allier a reconfiguré l'ensemble du site internet et l'a remis à jour.

Natura 2000 val-allier-03

Rechercher [Se connecter](#)

[Découvrir Natura 2000](#) |
 [Les 3 sites du Val d'Allier 03](#) |
 [En actions](#)

Partez à la découverte des trésors des sites **du Val d'Allier 03**

Bienvenue sur les sites Natura 2000 du Val d'Allier 03

Les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Sud « **FR8301016** », Vallée de l'Allier Nord « **FR8301015** », Val Allier Bourbonnais « **FR8310079** », s'étendent sur 41 communes tout au long de la rivière Allier, sur sa traversée du département du même nom.

La divagation naturelle préservée fait de l'Allier l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe. Au fil des modifications du tracé de ses méandres, l'Allier entretient, crée ou recrée une multitude de milieux naturels tels que les plages de sable et galets, des bras morts, des prairies ou encore des forêts alluviales, lieux de vie d'une faune et d'une flore caractéristiques.

Par ailleurs, l'Allier constitue une réserve d'eau potable de première importance puisqu'elle alimente près de 2/3 des habitants du département de l'Allier. La vallée de l'Allier est également le siège de nombreuses activités humaines dont certaines, par leur action sur le territoire, ont contribué à façonner ces espaces remarquables.

Vos référents Natura 2000

Une observation ou une déclaration concernant une espèce, un milieu ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le CEN Allier.

[Contact CEN Allier](#)

Les dernières actualités

13/10/2024

Étude et suivi des pelouses alluviales du Val d'Allier

Un enjeu majeur pour la conservation de ces habitats

01/08/2024

Mise place de la démarche Natur'Adapt sur le Val d'Allier Bourbonnais

Natur'Adapt : Adapter la gestion des espaces naturels au changement climatique

22/05/2021

Sortie en bord d'Allier

Découverte des bords d'Allier dans le cadre de la fête de la Nature

[Nos dernières actualités](#)

Documents de référence

[docob_valallier03_juillet2018_vdef.pdf](#) (6.85MB)

[Espace Documents de référence](#)

Ce site est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier). Il administre cette page à destination des usagers des sites Natura 2000 du Val d'Allier.

Droits réservés auteur et Copyright.

Suivez l'actualité du CEN Allier sur les réseaux

Aperçu du site internet du site Natura 2000 « Val Allier »

Adresses internet des sites :

- <https://val-allier-03.n2000.fr/>
- <https://basse-sioule.n2000.fr/>

- **Relation presse**

Emission radio France Bleu Pays d'Auvergne – Cf lien ci dessous

<https://www.francebleu.fr/emissions/h2o-en-balade-en-auvergne/balade-dans-des-espaces-protoges-en-val-d-allier-avec-le-cen-allier-3781452>

À retrouver dans l'émission



H2O EN BALADE EN AUVERGNE

Le samedi de 10h à 11h
De Christophe Noisoux
ici Pays d'Auvergne

De [Christophe Noisoux](#)

A la découverte du site naturel protégé de Méplan et des Pacages Nord en compagnie de Gaëlle Thévenard et Romain Deschamps du Conservatoire d'Espaces Naturels Allier.

Par [ici Pays d'Auvergne](#)



La rivière Allier depuis le site de Méplan et des Pacages Nord, le Guépier d'Europe et la Cistude - © CEN Allier

Nous partons en balade dans le département de l'Allier, le long de la Rivière Allier et de la Réserve Naturelle du Val d'Allier. Nous sommes au sud de Moulins, sur le site de Méplan et des Pacages Nord. Dans cet espace naturel vive de nombreuses espèces animales et végétales emblématiques des milieux alluviaux et des pelouses qui bordent la rivière. Des espèces et des espaces que gère le Conservatoire d'Espaces Naturels Allier. C'est en compagnie de Gaëlle Thévenard et Romain Deschamps que nous allons découvrir ce qui constitue la richesse des lieux.

Publication de l'émission radio sur le site internet de « Ici Pays d'Auvergne »

B.5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites

- *Participation aux COPIL et groupes de travaux sur l'Avifaune*

COPIL « Balbuzard »

Lors du COPIL Balbuzard, qui s'est tenu en présentiel sur le terrain de l'Espace Naturel Sensible des Coqueteaux (Montilly), organisé par la LPO AuRA, le projet d'installation de plateformes pour le balbuzard pêcheur a été au cœur des discussions.

L'objectif de ce projet, déployé sur le Val d'Allier (03-63) et plus largement dans le Bourbonnais, est de pérenniser les couples nicheurs déjà présents. En effet, ces derniers utilisent souvent des supports inadaptés, tels que des arbres morts qui s'effondrent, entraînant la destruction des nids et la perte des jeunes. Il ne s'agit pas de favoriser l'expansion de l'espèce, mais de garantir la réussite de la nidification et de fournir des sites de reproduction stables aux jeunes balbuzards qui reviennent dans la région, conformément à leur cycle biologique.

Actuellement, trois couples de balbuzards sont installés sur le Val d'Allier bourbonnais (Marcenat, Châtel-de-Neuvre, Villeneuve-sur-Allier). Cependant, seul le couple de Villeneuve réussit sa reproduction chaque année, les autres subissant des destructions naturelles de leurs nids, que ce soit pendant ou hors de la période de reproduction.

Au cours de l'hiver 2024, six plateformes ont été installées : une à Trévol, deux en forêt de Randam, une aux Coqueteaux, une à Châtel-de-Neuvre et une à proximité d'Issoire. Chacune de ces plateformes est équipée d'un piège photographique à énergie solaire avec transmission directe des clichés via une application, ce qui permet de suivre leur occupation sans perturber les sites. Une visite annuelle est toutefois nécessaire pour vider la carte SD. À ce jour, deux de ces plateformes ont déjà été visitées par des balbuzards, dont celle des Coqueteaux. Quatre plateformes supplémentaires sont encore à installer dans des territoires déjà connus pour leur fréquentation par les balbuzards : une au Bec de Dore, une au nord du département près de Villeneuve, une à Billy (proche du nid sur pylône à Marcenat) et une en Sologne bourbonnaise, pour assurer la liaison avec le Val de Loire. La plateforme des Coqueteaux, comme toutes les autres, mesure 1m x 1,50m et a été installée au sommet d'un peuplier vivant étêté. Une intervention annuelle est nécessaire pour éliminer les rejets de peuplier autour de la plateforme en attendant qu'un couple s'installe, car la construction du nid par les balbuzards limitera la repousse des branches.

La LPO a également souligné la difficulté de trouver des arbres adéquats pour l'installation de ces plateformes, ceux-ci devant répondre à des critères précis :

- Être un arbre vivant ;
- Être dominant, c'est-à-dire plus haut que les autres pour offrir une vision à 360° ;
- Être situé dans un endroit calme, à l'abri des perturbations humaines ;
- Se trouver à proximité d'un point d'eau, bien que cela ne soit pas strictement nécessaire ;
- Ne pas être situé à proximité d'une colonie de cigognes, qui pourrait occuper la plateforme.

Des premiers résultats prometteurs

Afin de voir la fréquentation sans avoir à se rendre sur place, des **pièges photographiques** ont été installés sur chacune des plateformes. Ils envoient chaque jour sur smartphone les images qu'ils ont capturées dans la journée. **Et les premières observations sont très encourageantes !**

Sur un site du Conseil Départemental de l'Allier, une femelle balbuzard s'est posée sur l'ébauche de nid à peine six jours après l'installation de la plateforme. Elle est restée deux jours de suite et y a même mangé un poisson avant de reprendre sa migration. **Cela montre bien que ce type d'installation attire ces oiseaux.**

Dernièrement, un mâle est observé régulièrement sur la caméra piège dans un boisement privé à proximité de la Réserve Naturelle du Val d'Allier. Il s'agit probablement du mâle qui nichait dans cette réserve ces dernières années et dont la femelle baguée poussin en 2013 en forêt de Chambord est malheureusement morte aux îles Canaries cet hiver. Ce mâle n'a donc pas niché cette année et son nid a été récupéré par des cigognes blanches. **La plateforme semble en tout cas lui plaire, en espérant qu'il trouvera une nouvelle femelle pour s'y installer la saison prochaine.** De nombreuses autres espèces ont aussi été détectées sur ces supports depuis quelques mois.



Balbuzard mâle sur une plateforme fin juin 2024 © piège photo LPO AuRA

Sur l'hiver 2024/2025, il restera quatre plateformes à installer. L'objectif étant d'augmenter de quelques couples la population de Balbuzard pêcheur en Auvergne-Rhône-Alpes.

Suivi des Sternes sur le Val d'Allier

Le 10 décembre, le Conservatoire a participé aux échanges et au COPIL en visioconférence pour la mise en œuvre d'un protocole commun à l'échelle des territoires Loire/Allier. L'objectif de cette réunion était de définir un cadre méthodologique harmonisé pour réaliser un inventaire synchronisé sur chacun des territoires concernés, notamment ceux présentant des enjeux de conservation, tels que les sites de nidification des sternes.

Le protocole commun prévoit des dates d'inventaires ainsi que des procédures spécifiques, afin d'assurer une cohérence dans le suivi des populations de sternes sur l'ensemble de ces territoires. Cela permettra de mieux comprendre les dynamiques de nidification et d'adapter les actions de protection en fonction des résultats obtenus. Voici le protocole final :

Protocole coordonné sur le bassin de la Loire de recensement des colonies de Sternes (version 2024, Chloé MALIK – Benoît Marchadour / Méthode GISOM)

Le comptage des Laridés et Sternidés sur les cours d'eau du bassin de la Loire sont difficiles à exploiter en dehors des enquêtes nationales, en raison des différences de méthodologie, de dates de recensement ou encore d'appréciation du nombre de couples adoptées localement.

Une certaine homogénéisation est donc nécessaire, afin de pouvoir disposer de données standardisées.

Période de comptage

Les colonies se forment progressivement, avec l'arrivée de nouveaux oiseaux ou de couples ayant échoué sur un autre site de nidification et qui cherchent un nouveau territoire pour s'établir. Le nombre d'individus présents sur la colonie est donc fluctuant au cours de la saison, davantage encore si des crues tardives (généralement début mai) viennent perturber la nidification. Afin d'obtenir des estimations cohérentes, un comptage simultané à l'échelle du bassin est indispensable. Il est préconisé **deux passages au cours** de la saison :

- L'un au cours de la semaine **23** pour cibler principalement la Sterne pierregarin ;
- Un second en semaine **25** pour cibler la Sterne naine et compléter le premier comptage.

(Idéalement, pour les 2 premières années de comptage coordonné, soit 2024 et 2025, il pourrait être pertinent d'effectuer un effort particulier avec un recensement hebdomadaire entre les semaines 23 et 26 inclus afin de déterminer plus précisément les futures semaines de recensement. Si ce n'est pas possible au niveau RH/financier dans les structures, rester sur les semaines 23 et 25).

En cas de crue tardive, ces dates peuvent être modifiées de manière partagée et consensuelle à l'échelle du bassin sous l'égide du coordinateur des suivis (Yvonnick Lesaux pour 2024).

Méthodologie de comptage

Les effectifs sont normalement définis à partir de l'unité « nid rempli » (Cadiou, Pons & Yésou, 2004). Toutefois, la plupart des colonies du bassin de la Loire font l'objet de **recensements à distance**, à partir d'un point haut ou sur la berge, permettant une bonne visibilité de la colonie. Il est préférable dans ce cas d'utiliser l'unité **NAO** (Nid Apparemment Occupé) généralement défini à distance par un **adulte en position de couveur**.

En cas de mauvaise visibilité (absence de point haut significatif ou en présence de végétation), le comptage à pied des nids dans la colonie est la meilleure méthode. Il induit toutefois un dérangement conséquent et n'est pas recommandé. On évitera de la même manière d'utiliser la méthode de comptage des oiseaux en vol pour déterminer le nombre de couples car les colonies attirent des oiseaux non reproducteurs. Le comptage des oiseaux en vol peut être préconisée mais nécessite d'attendre un envol massif de la colonie. Dans ce cas, le nombre d'individus est à diviser par 1.5 pour estimer le nombre de couples.

L'absence de colonie (soit NAO = 0) est importante à relever.

Fiche de recensement

L'emplacement des colonies doit être localisé sur une carte au 1/25000^{ème}.

Pour des raisons pratiques les rivières étudiées peuvent être segmentées en tronçons point dans ce cas on s'assurera :

- Que les tronçons sont étudiés le soient selon le même protocole d'année en année ;
- Que les secteurs situés sur les limites administratives départementales soient correctement identifiés en précisant s'ils englobent l'ensemble du lit mineur ou seulement la rive située dans l'un des départements.

Les sites doivent être identifiés par leurs **coordonnées GPS**. Les informations demandées doivent être saisies selon la **grille annexée en dernière page**, dans un Excel qui sera communiqué à l'ensemble des opérateurs de suivi (déclinaison de la méthode nationale GISOM, afin d'assurer une interopérabilité avec le reste des suivis en France).

Etudes complémentaires (optionnelles !)

- Le **suivi fin de l'installation des colonies** visite hebdomadaire au minimum avec cartographie de chaque nid et le degré d'avancement de la reproduction en relation avec les conditions climatiques. Répété sur plusieurs années, elle permet de visualiser l'effet des crues et les mauvaises conditions météorologiques sur la date d'installation des couples et d'évaluer leur sensibilité, la présence de sites de report ou non etc.
- **L'étude de la réussite de la reproduction** qui peut également permettre de mieux comprendre l'évolution des populations. Dans ce cas, une visite (hebdomadaire au minimum) doit être effectuée en notant précisément le nombre de poussins par couple et leur stade de développement. Les envols étant étalés au cours de l'été, la somme de l'ensemble des envols constatés permettra de connaître la productivité des colonies suivies.

Ces 2 études peuvent être réalisées tant sur des sites naturels et artificiels (îlots et radeaux) afin de comparer l'efficacité des mesures de gestion quelques éléments relevés dans la littérature laissent penser que les couples nicheurs sur radeaux souvent en densité élevée sont plus facilement soumis à la prédation mais également au conflit intraspécifique et aux maladies qui peuvent forcément réduire la productivité.

Région Département Commune Lieu-Dit	Code secteur si existant	Type de milieux : Urbain ou non Naturel (grèves) ou artificiel (radeaux) APPB ou hors APPB	Coordonn ées : Latitude Longitude	Espèce observé e	Jour Mois Année	Eff min	Eff max	Commentaires	Observateur Structure de rattachement

COORDINATION

RÉUNION MULTI-ACTEURS en novembre 2022

Echanges sur la problématique Sternes :

- Questionnement multi-acteurs...
- ... et d'usage du fleuve
- Tendances de populations non-favorables



Besoin pour une coordination des actions sur le bassin



1^{ère} réunion de COPIL le 28/03/2023

Feuille de route 2023 et perspectives, initiation des actions de la coordination bassin et positionnement des différents acteurs pour les GT



COPIL de fin d'année le 11/12/2023

Présentations des actions de 2023, des perspectives court/moyen/long-terme, répartition et co-pilotes pour les GT



COPIL de fin d'année du 10/12/2024

<https://centrederesources-loirenature.com/reseau-sternes-avifaune/>

- **Sonolyva**

En parallèle des suivis habituels, l'année 2025 marque l'émergence d'une nouvelle démarche, mise en place en 2024, pour intégrer le programme **Sonosylva**. Ce programme, lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), teste la mise en œuvre d'un plan de suivi de la biodiversité terrestre par l'acoustique, spécifiquement dans les forêts des espaces protégés de France métropolitaine. Actuellement, ce programme enregistre les sons dans 103 forêts protégées à travers le pays.

Dans ce cadre, une note de cadrage et un protocole ont été élaborés pour suivre deux sites spécifiques sur le Val d'Allier, au Veudre et à Mariol. Le protocole détaillé de cette démarche est disponible en annexe 2.

Pour en savoir plus : <https://www.sonosylva.cnrs.fr/projet/>

- **Suivi des pelouses alluviales**

Nées de la dynamique fluviale de la rivière, les pelouses alluviales sont des habitats naturels rares, présentant un grand intérêt à l'échelle européenne. Elles se caractérisent par une végétation rase, se partageant l'espace avec des mousses et des lichens. On y observe notamment jusqu'à 5 espèces d'orpins, de petites plantes grasses bien adaptées à ce milieu naturel qui peut très vite s'assécher en été.

Les phénomènes de crues se faisant moins fréquents, ces milieux ne sont plus entretenus naturellement et tendent à évoluer vers des habitats plus prairiaux. C'est alors qu'une réflexion s'impose pour la mise en place d'actions (comme un pâturage extensif) afin de les préserver. Le CEN Allier a débuté une étude en partenariat avec le CBNMC afin de caractériser ces habitats naturels de pelouses et réaliser un comparatif sur un état des lieux datant d'une dizaine d'années. Il sera alors possible d'identifier les pelouses ayant peu évoluées et celles présentant un enjeu de conservation. Des interventions pour restaurer ces milieux pourront

être mises en œuvre si besoin à l'issue de l'étude fin 2025 via la mise en place d'un Contrat Natura 2000 pour les années 2026/27.

NOTE TECHNIQUE - 2024

cbn
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MASSIF CENTRAL

SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES PELOUSES ALLUVIALES NATURA 2000 VAL D'ALLIER
État initial

La gestion des sites Natura 2000 Vallée de l'Allier nord et Vallée de l'Allier sud, assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, repose sur la préservation des habitats diversifiés créés par la dynamique fluviale de l'Allier. Parmi ces habitats, les pelouses alluviales d'intérêt communautaire, rares et méconnues, représentent un enjeu majeur. Aujourd'hui, un dispositif est nécessaire pour évaluer et suivre leur état de conservation et ainsi mettre en place des mesures de gestion adaptées et répondre aux exigences des directives Natura 2000.



Pelouse alluviale à Thelleux - © La Clouerie V. - CBN Massif central

Date de publication : Décembre - 2024

Référence bibliographique :
BARKLEY M. & LE GLOANEC V. 2024. - Suivi de l'état de conservation des pelouses alluviales, Natura 2000 Val d'Allier, état initial. Conservatoire botanique national du Massif central / Conservatoire d'espaces naturels Allier, 15 p. - annexes.

Mots-clés : Suivi - Pelouses alluviales - Allier - Natura 2000

Missions CBN : EXPERTISE

Code étude :

Critère de diffusion de la note : Libre

Diffusion : RAMBOURDIN M., Conservatoire d'espaces naturels Allier

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | LE MOINE & TOUSSAINT en région Auvergne-Rhône-Alpes | Conservatoire d'espaces naturels Allier

SIEGE ET ANTEENNE AUVERGNE
3 rue Adolphe de Noailles
43300 Chauvignac-Lafayette
04 71 77 59 05


ANTEENNE LIMOUSIN
Cité administrative
23 rue des Pêcheurs blancs
87000 Limoges
05 49 03 21 99

ANTEENNE RHÔNE-ALPES
Maison du Parc
Moulin de Virieu n° 2, rue Benaj
42400 Polignac
04 74 59 17 93

conservatoire.sieg@cbnmc.fr
www.cbncmc.fr
Site: 2549032700023 - APN: 04322

Conservatoire d'espaces naturels Allier

Evaluation de l'état de conservation des pelouses alluviales
Site Natura 2000 Val d'Allier 03



Projet financé par

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | Cofinancé par l'Union européenne

2024

Rapport d'étude du CEN Allier en annexe 3 et rapport du CBNMC en annexe 4.



Quelques exemples de pelouses prises en photo lors des différents relevés de terrain 2024.

- **Veille in situ**

Suivi des périodes de crues sur l'Allier et la Sioule (suivi des anses d'érosion actives et bilan hydrique sur banquHydro).



Descente canoé sur la portion Moulins/Le Veurdre et StYorre/Hauterive les 19 juillet et 29 juillet.



Cette veille consiste à suivre l'évolution du site Natura 2000, en lien avec les projets pouvant avoir une incidence sur son intégrité, par une expertise du cours de l'ensemble de l'Allier menée en canoë entre les mois de juin et de juillet suivant les conditions hydrologiques et météorologiques. Ce parcours de l'ensemble du site permet de recueillir de multiples données touchant à divers thématiques et d'assurer un recensement à la fois sur :

- le suivi et l'état des enrochements – d'identifier des enrochements sauvages
- le suivi du risque de capture des gravières (en lien avec la DREAL et le CEREMA)
- le suivi et la réactualisation des anses d'érosion (mesures à l'aide d'un GPS précis)
- le suivi et la réactualisation des sites de nidification sur les falaises d'érosion, ou au sein des ripisylves, pour l'avifaune inscrite à la Directive Oiseaux
- le suivi des travaux et projets d'aménagements des zones urbaines aux abords de l'Allier
- le suivi de la connexion et déconnexion des annexes hydrauliques
- une veille sur les EEE à forts enjeux (comme la Berce du Caucase par exemple).

- **Natur'Adapt -Réflexion 2025**

Participation du Conservatoire au Webinaire réseau des Conservatoire sur l'adaptation au changement climatique en milieux ligérien – septembre 2024. Voici le lien vers la présentation : https://www.youtube.com/watch?v=w3_9IglAk7Y

Le CEN Allier a participé activement aux échanges concernant la méthode et son application avec le réseau des réserves de **Natur'Adapt**. Cette participation a inclus la prise part au MOOC sur l'application de la méthode **Natur'Adapt**, ainsi que la réalisation d'une note de cadrage pour la mise en œuvre de cette méthode sur les territoires du Val d'Allier et de la Basse Sioule. (cf. Annexe 5) .

ANNEXE 1 : Nouveau formulaire EIN (Projets aménagements et Manifestations)



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Formulaire simplifié – Projets d'aménagement

Ce formulaire vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 dans le cadre de la manifestation qu'il souhaite réaliser. Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ne peuvent démarrer sans accord du service instructeur.

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ainsi on peut distinguer :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitat faune Flore » ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale instaurée par le décret n°2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 dont les projets sont décrits à l'article R414-19 du code de l'environnement
- la liste locale 1 dont les projets sont décrits dans les arrêtés préfectoraux 1755/2011 du 27 mai 2011 et 2341/11 du 02 août 2011.
- la liste locale 2 dont les projets sont décrits dans l'arrêté préfectoral n°1873/14 du 29 juillet 2014.

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

LE FORMULAIRE

Ce formulaire est spécifiquement adapté à l'évaluation de projets d'aménagement, la réalisation de travaux ou tout autre projet ne rentrant pas dans le cadre des manifestations sportives et festives. Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : **mon projet génère-t-il un impact significatif sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 ?**

- S'il n'y a pas d'impact significatif, il convient de compléter le présent formulaire, qui constitue une première analyse simplifiée.
- Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs une évaluation des incidences complète, telle que mentionnée à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

Cette évaluation est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet. Il lui revient de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points. Le porteur de projet peut apporter tout complément s'il le juge nécessaire. L'utilisation du présent support pour évaluer les incidences du projet est non obligatoire.

Où trouver l'information ?

- Auprès de la structure animatrice du site (cf. coordonnées ci-après)
- Sur le site internet de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>
(dispositif d'évaluation, documents d'objectifs des sites par départements, cartographie...)
- Sur le site internet Géoportail : <http://www.geoportail.fr>
(cartes thématiques / développement durable, énergie / espaces protégés)
- Sur le site de l'Institut National du Patrimoine national :
<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectif>

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER		
Désignation du site Natura 2000 :	Structure animatrice :	Coordonnées
Gîtes à Chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N) Allier	04 70 42 89 34 conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Gîtes de Hérisson		
Basse Sioule		
Vallée de l'Allier Nord		
Vallée de l'Allier Sud		
Val d'Allier Bourbonnais		
Val de Loire Bocager		
Vallée de la Loire de Iguerande à Decize		
Etangs de Sologne Bourbonnaise		
Sologne bourbonnaise		
Forêt des Colettes	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr
Forêt de Tronçais		
Massif forestier des Prieurés		
Gorges du Haut Cher	ONF, UP études Montagnes d' Auvergne	06 24 95 59 48 laure.guillerand@onf.fr
Bois Noirs	PNR Livradois Forez	04 73 95 57 57 info@parc-livradois-forez.org
Rivières de la Montagne Bourbonnaise	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	04 77 65 10 22 smmm@montsmadeleine.fr
Monts de la Madeleine		
Gorges de la Sioule	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
Formulaire simplifié – Projets d'aménagement

DEMANDEUR :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse : Téléphone :

Email :

PROJET :

Intitulé :

Localisation précise (adresse, commune, lieu-dit...) :

1. Description du projet

1.1. Nature du projet

Description du projet :

.....
.....

1.2. Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Le projet est il situé :

- Dans un ou plusieurs site Natura 2000 ? : Oui Non

Le(s)quel(s)? N° Site : FR Nom du site :

N° Site : FR Nom du site :
 N° Site : FR Nom du site :

- Si non, quel est le site le plus proche ?

Le(s)quel(s)?

N° Site : FR Nom du site : Distance :
 N° Site : FR Nom du site : Distance :
 N° Site : FR Nom du site : Distance :

Joindre au présent formulaire :

- la carte de l'Annexe 1, en localisant le projet ;
- une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000^e), ou plan de situation.

1.3. Étendue du projet

Quelle est l'emprise au sol du projet, ou sa longueur ?

1.4. Délais de réalisation

Le projet est-il pérenne (ex : construction) ou temporaire (ex : intervention, travaux ponctuels) ?

Quelles sont les durée et période du projet ?

1.5. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage).

Préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre et type de véhicules/engins attendus :

.....

1.6. Entretien, fonctionnement, rejets

Préciser si le projet génère des interventions, rejets ou déchets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimiques, débroussaillage mécanique, curage, rejets d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...) :

.....

2. Usages actuels

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et de ses alentours :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pâturage/ Fauche | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Grandes cultures | <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Zone urbaine |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Autres sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Infrastructure |

Autres : Aucun usage

3. Habitats naturels

Un habitat naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques (relief, sol, climat...) et biologiques (animaux et végétaux présents) nécessaires à l'existence d'une espèce.

Détailler les incidences que peut engendrer votre projet (sur place et à proximité) sur les habitats naturels. Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (installation, chantier, exploitation, entretien,...) :

- Rejet dans le milieu aquatique
- Piétinement
- Remblaiement, creusement
- Fréquentation par le public
- Rejets dans l'air (poussières, fumées)
- Circulation de véhicules
- Autres incidences :
- Aucune incidence

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les habitats naturels présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurant dans les cartes des documents d'objectifs et/ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000. (cf. Où trouver l'information, en page 1).

Type d'habitat naturel		Cocher si habitat présent		Absence d'incidences, ou incidences potentielles : justifier
		sur le site	à proximité	
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse, Lande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bocage (haies)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux forestiers	Forêt résineuse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Forêt feuillue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux humides	Cours d'eau / Écoulement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Étang / Mare	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Zone humide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieux rocheux	Falaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Affleurement rocheux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurant dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs, ou en contactant la structure animatrice du site Natura 2000. (cf. Où trouver l'information, en page 1).

Préciser les espèces présentes sur la zone d'implantation du projet et à proximité :

.....

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces ?

- Rejet dans le milieu aquatique
- Bruits et vibrations
- Piétinement
- Remblaiement, creusement
- Rejets dans l'air (poussières, fumées)
- Circulation de véhicules
- Autres incidences :
- Aucune incidence

5. Conclusion (obligatoire, sinon dossier non recevable)

Selon vous, votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

- NON : Ce formulaire et ses pièces jointes sont à remettre au service instructeur du projet.
- OUI : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

A (lieu) :	Le (date) :
Signature (obligatoire) :	

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Formulaire simplifié – Manifestations sportives et/ou festives

Ce formulaire vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 dans le cadre de la manifestation qu'il souhaite réaliser. **Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ne peuvent démarrer sans accord du service instructeur.**

LE RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ainsi on peut distinguer :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitat faune Flore » ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale instaurée par le décret n°2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 dont les projets sont décrits à l'article R414-19 du code de l'environnement
- la liste locale 1 dont les projets sont décrits dans les arrêtés préfectoraux 1755/2011 du 27 mai 2011 et 2341/11 du 02 août 2011.
- la liste locale 2 dont les projets sont décrits dans l'arrêté préfectoral n°1873/14 du 29 juillet 2014.

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

LE FORMULAIRE

Ce formulaire est spécifiquement adapté à l'évaluation des éventuelles incidences liées à l'organisation de manifestations qu'elles soient sportives et ou festives. Il permet de répondre à la question suivante : **ma manifestation génère-t-elle un impact significatif sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 ?**

- S'il n'y a pas d'impact significatif, il convient de compléter le présent formulaire, qui constitue une première analyse simplifiée.
- Dans le cas contraire, il convient de rédiger et fournir aux services instructeurs une évaluation des incidences complète, telle que mentionnée à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

Cette évaluation est réalisée sous l'entière responsabilité du porteur de projet. Il lui revient de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points. Le porteur de projet peut apporter tout complément s'il le juge nécessaire. L'utilisation du présent support pour évaluer les incidences du projet est non obligatoire.

Où trouver l'information ?

- Auprès de la structure animatrice du site (cf. coordonnées ci-après)
- Sur le site internet de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes :
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>
(dispositif d'évaluation, documents d'objectifs des sites par départements, cartographie...)
- Sur le site internet Géoportail : <http://www.geoportail.fr>
(cartes thématiques / développement durable, énergie / espaces protégés)
- Sur le site de l'Institut National du Patrimoine national :
<https://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER		
Désignation du site Natura 2000 :	Structure animatrice :	Coordonnées
Gîtes à Chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N) Allier	04 70 42 89 34 conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Gîtes de Hérisson		
Basse Sioule		
Vallée de l'Allier Nord		
Vallée de l'Allier Sud		
Val d'Allier Bourbonnais		
Val de Loire Bocager		
Vallée de la Loire de Iguerande à Decize		
Etangs de Sologne Bourbonnaise		
Sologne bourbonnaise		
Forêt des Colettes	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr
Forêt de Tronçais		
Massif forestier des Prieurés		
Gorges du Haut Cher	ONF, UP études Montagnes d' Auvergne	06 24 95 59 48 laure.guillerand@onf.fr
Bois Noirs	PNR Livradois Forez	04 73 95 57 57 info@parc-livradois-forez.org
Rivières de la Montagne Bourbonnaise	Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	04 77 65 10 22 smmm@montsmadeleine.fr
Monts de la Madeleine		
Gorges de la Sioule	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	04 26 73 67 94 Natura2000@auvergnerhonealpes.fr

ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000
Formulaire simplifié – Manifestations sportives et/ou festives

DEMANDEUR/ORGANISATEUR :

Structure (le cas échéant) :

Nom (du représentant) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

MANIFESTATION :

Intitulé :

1. Description de la manifestation

1.1. Localisation et cartographie

Départements, Commune(s), lieu-dit concerné(es) par la manifestation :
.....
.....

Joindre au présent formulaire :

- la carte de l'Annexe 1, en localisant le projet ;
- **une carte ou des cartes de localisation précise de la manifestation** (carte IGN au 1/25 000*), ou plan de situation.
Dans tous les cas, joindre une carte de localisation la plus précise possible du parcours, et des zones liées à l'organisation (aires de stationnement, aires et cheminements du public, zones d'interdiction, de rassemblement, zones d'accès des participants, zones logistiques, etc). Figuretront également les périmètres des habitats et/ou espèces à protéger.
Lorsque la manifestation emprunte, même partiellement, un site Natura 2000, une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sur cette zone devra compléter le dossier
- Dans le cas de parcours, itinéraires fournir les **tracés exploitables sur logiciel cartographique** (format .gpx, .shp...)

1.2. Nature de la manifestation

Manifestation sportive non motorisée, ou à caractère récréatif ou culturel (décrire succinctement) :

.....

Manifestation sportive motorisée. Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

.....

Manifestation nautique. Préciser le type d'embarcations engagés dans la manifestation :

.....

Manifestation aérienne. Préciser le type d'engins volants (drones, avions, hélicoptères...) engagés dans la manifestation :

.....

Autre type de manifestation. Décrire la nature de la manifestation:

.....

1.3. Description de l'emprise de l'épreuve :

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire ; longueur ou périmètre du parcours à reporter sur le plan)

.....

1.4. Date, horaire et durée de la manifestation sportive :

.....

1.5. Budget prévisionnel :

1.6. Délivrance d'un titre : Oui Non

Si oui : International National Autre : _____

1.7. Travaux préparatoires :

Description du calendrier des travaux, aménagements, des techniques utilisées, des surfaces aménagées (exemple : aménagement de stationnement, balisage, ravitaillement, passerelle...etc). Vous pouvez reporter les aménagements sur la carte de localisation.

.....
.....
.....
.....

1.8. Nombre de participants attendus :

1.9. Nombre prévisionnel de spectateurs :

2. Etat des lieux écologique

2.1. zonages environnementaux

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Zone de Protection Spéciale (directive oiseaux)
- Zone Spéciale de Conservation (directive habitats faune flore)
- Arrêté de protection de biotope
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

2.2. sensibilisation des encadrants, participants, du public (des consignes, des informations sont-elles fournies aux différentes personnes présentes pour les sensibiliser à la fragilité des milieux et espèces, si oui décrire les mesures envisagées) :

.....
.....
.....

(éventuellement, joindre les supports dans le dossier, ex. règlement de course, chartes d'engagement, guide...)

2.3. définition de zones d'interdiction : Si tel est le cas, préciser les raisons ayant conduit à cette décision dans le cadre de l'organisation de la manifestation. (une matérialisation cartographique peut utilement compléter la présente description).

.....
.....
.....

2.4. franchissement de cours d'eau ou de zone humide :

- Non
- Oui : préciser les modalités de franchissement de ces zones et préciser leur mise en œuvre (*passage à gué, pont ou ponceau existant, création de passerelle, etc...*) et les reporter sur le plan.

.....
.....
.....

2.5. situation du projet par rapport aux sites natura 2000 :

CAS n°1 : HORS SITE(S) NATURA 2000

Dans ce cas, préciser la distance du ou des site(s) le(s) plus proche(s)

.....m / km (préciser l'unité) du site ou des sites (nom et numéros FR des sites concernés)

.....

Dans certains cas, une proximité directe de la manifestation avec un site peut induire des impacts (nuisances sonores, emplacements de spectateurs...), si tel est le cas poursuivez le formulaire.

Dans le cas contraire, passer directement à la conclusion de l'évaluation.

CAS n° 2 : EN SITE(S) NATURA 2000

totalement ou partiellement

Lister les sites concernés :

N° Site : FR	Nom du site :
N° Site : FR	Nom du site :
N° Site : FR	Nom du site :

Dans le cas de pluralité de sites concernés, les parties 3 et 4 ci-après feront l'objet d'une description par site, les mesures d'évitement, réduction des impacts devant être examinés site par site.

Dans ce cas remplissez la partie "3. Analyse des incidences de la manifestation" pour chaque site natura 2000 concerné totalement ou partiellement par la manifestation.

3. Analyse des incidences de la manifestation

Présenter les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes de la manifestation sportive sur les espèces et habitats et sur l'intégrité du site site Natura 2000. Les informations sont disponibles auprès des sources listées p1 « où trouver l'information ? »

N° et nom du site concerné :

3.1. Incidences potentielles sur les milieux naturels d'intérêt communautaire identifiés

TYPE D'HABITAT NATUREL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE		Superficie concernée par la manifestation	Usage	Incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple</i>	<i>Pelouse</i>	<i>100 m²</i>	<i>Passage des concurrents</i>	<i>piétinement</i>	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Prairie, pelouse, lande				
	bocage autre : _____				
Milieux forestiers	forêt résineuse				
	forêt feuillue autre : _____				
Milieux humides	cours d'eau				
	étang / mare				
	tourbière				
	zone humide				
	autre : _____				
Milieux rocheux	Falaise				
	affleurement rocheux				
	autre : _____				

Incidences les plus fréquentes :

Piétinement

Fréquentation par le public (déchets, etc)

Circulation de véhicules

Rejets dans l'air (poussières, fumées, etc)

Rejets dans le milieu aquatique (matières en suspension, turbidité)

Erosion des sentiers, dégradation des milieux

3.2. Incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire – faune et flore :

Groupes d'espèces	Cocher	Nom de l'espèce (si connue)	Incidence potentielle	Remarques
Ex : oiseau	X	Milan noir	dérangement	Hors période de nidification
Amphibiens, reptiles				
Écrevisse à pattes blanches				
Insectes				
Mammifères				
Oiseaux				
Poissons				

Végétaux				

Incidences les plus fréquentes :

- Piétinement
- Fréquentation par le public (déchets, etc)
- Circulation de véhicules
- Rejets dans l'air (poussières, fumées, etc)
- Rejets dans le milieu aquatique
- Dérangement (bruits, vibrations, etc)
- Dégradation des milieux

3.3. Autres incidences :

(ne pouvant être rattachées à une espèce ou un habitat)

.....

4. Mesures d'évitement ou de réduction des incidences

Éléments ayant une incidence potentiellement significative	Habitat ou espèce concernés	Mesures d'Évitement ou de Réduction envisagées
<i>Ex : dérangement</i>	<i>Milan noir</i>	<i>zones à accès interdits</i>

5. CONCLUSION

Le présent formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 se doit d'aboutir à la conclusion d'une absence ou non d'incidences de son projet.

- A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*
- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
 - Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Votre manifestation est-elle susceptible d'avoir une incidence ?

- NON** : pas d'incidence, ou incidence négligeable : ce formulaire et l'intégralité de ses pièces sont à joindre à votre dossier de déclaration.
- OUI** : incidences non négligeables. L'évaluation d'incidences doit donc se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement) doit être établi et transmis au service instructeur de votre demande.

À (lieu) :	Le (date) :	
Signature (obligatoire)		

Le formulaire et ses pièces jointes (carte de localisation, autres documents que vous jugez nécessaires à la bonne compréhension du dossier) sont à adresser au service instructeur de préférence par voie dématérialisée :

DDT de l'Allier
ddt-se@allier.gouv.fr
 04 70 48 77 19
 51 boulevard st Exupéry 03403 YZEURE

ANNEXE 2 : Méthode de suivi SONOSYLVA

Le val d'Allier constitue le principal corridor écologique de la région, en regroupant sur une faible superficie les trois trames verte (prairies et forêts), bleue (zones humides) et orange (milieux thermophiles). C'est un long corridor d'axe Sud-Nord qui passe par la zone climatique la plus chaude et sèche de la région (Limagne) et qui relie la montagne au sud à la plaine au nord. Le val d'Allier constitue donc un axe stratégique pour étudier les possibilités de déplacement des espèces. La forte mobilité des oiseaux leur permet de modifier rapidement leur aire de répartition ou leur période de présence pour s'adapter au nouveau climat. Ce groupe faunistique bien connu est de plus facilement détectable par acoustique, il a donc été choisi pour essayer de mesurer les capacités d'adaptation des oiseaux à utiliser ce corridor naturel dans un objectif de connaissance générale. Une meilleure compréhension des possibilités de déplacement de la faune permettra également d'axer les actions de conservation et de gestion vers la fonctionnalité des écosystèmes. Il s'agira d'avoir une vision plus dynamique intégrant la modification des peuplements au lieu de vouloir conserver des espèces patrimoniales sur place.

Pose d'enregistreurs sur 2 sites représentatifs de la variation au sein de la plaine alluviale de l'Allier (Mariol et le Veurdre).

Les enregistreurs sont équipés de piles longues durées au Lithium. Ils sont accrochés à un tronc d'arbre vers 2,3 m de hauteur (pose avec une échelle pliable). Ils sont programmés pour enregistrer les oiseaux sur la période 01 mars à la fin des piles (juillet), avec une fréquence d'une minute toutes les 15 minutes, sur 24 heures un jour sur deux (protocole Sonosylva sans maintenance).

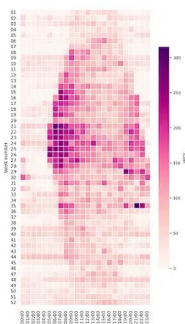


Un tri des données est réalisé avec l'application Birdnet qui permet d'identifier les oiseaux à partir de leur chant. Un nettoyage des données aberrantes est ensuite réalisé à la main : donnée ponctuelle avec faible coefficient de fiabilité, espèce d'oiseau manifestement improbable, réécoute de l'enregistrement avec un expert en cas de doute sur une donnée. La longue période d'enregistrement favorise normalement le nombre de contact par espèces, et donc la fiabilité de présence, mais paradoxalement elle augmente aussi le risque de faux positif. Il est préférable de trier les espèces pour réduire les faux positifs quitte à rater des faux négatifs. L'expérience des années précédentes obtenues dans le cadre du mécénat de compétences amène à retenir un coefficient de confiance minimum de 0,45 et un nombre de détections sur la période, à ce coefficient de confiance, supérieure à quatre identifications par espèce (à préciser au dépouillement).

Protocole d'enregistrement

SONOSYLVA est un projet collectif qui repose sur l'acquisition de données sonores suivant un protocole scientifique :

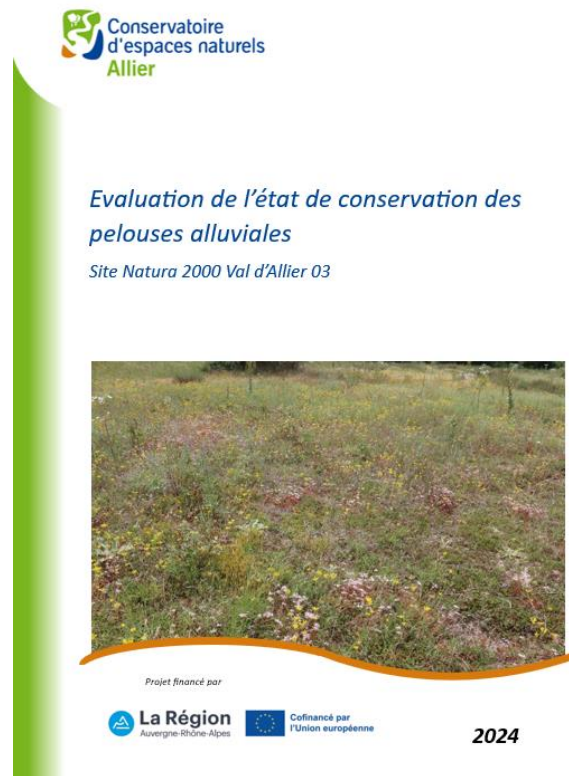
- installation d'un magnétophone autonome (**Wildlife Acoustics**) en cœur de massif
- positionnement sur un arbre d'environ 25 centimètres de diamètre et à 1.5 mètre de hauteur
- fonctionnement de début mars à fin septembre pendant 3 ans
- couverture du domaine de l'audible en format audio .wav non compressé (44.1 kHz, 16 bit)
- enregistrement programmé de 1 minute toute les 15 minutes, 1 jour sur 2



Les analyses de **SONOSYLVA**, encore en cours de développement, suivront trois axes principaux :

- calculs d'indices acoustiques qui permettent d'estimer la complexité sonore d'un enregistrement, donc indirectement la diversité qu'il contient
- classification automatique par intelligence artificielle des grandes composantes des paysages sonores enregistrés (sons biologiques, sons humains, et autres)
- recherche automatique par intelligence artificielle de certaines espèces à enjeu écologique (espèces indicatrices ou espèces à haute valeur patrimoniale)

ANNEXE 3 : Etude sur les pelouses du val d'Allier – CEN Allier



CF ANNEXE en format informatique (PDF)

ANNEXE 4 : Etude sur les pelouses du val d'Allier – CBNMC

NOTE TECHNIQUE - 2024



**CONSERVATOIRE NATIONAL
BOTANIQUE NATIONAL
MASSIF CENTRAL**

**SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION
DES PELOUSES ALLUVIALES NATURA
2000 VAL D'ALLIER**

État initial

La gestion des sites Natura 2000 Vallée de l'Allier nord et Vallée de l'Allier sud, assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, repose sur la préservation des habitats diversifiés créés par la dynamique fluviale de l'Allier. Parmi ces habitats, les pelouses alluviales d'intérêt communautaire, rares et méconnues, représentent un enjeu majeur. Aujourd'hui, un dispositif est nécessaire pour évaluer et suivre leur état de conservation et ainsi mettre en place des mesures de gestion adaptées et répondre aux exigences des directives Natura 2000.



Photographie prise par M. A. Chazotte - © 2019 Conservatoire

Date de publication : Décembre - 2024

Référence bibliographique :
BARKLEY P. & LE SLOANEC V. 2024. - Suivi de l'état de conservation des pelouses alluviales. Natura 2000 Val d'Allier, état initial. Conservatoire botanique national du Massif central / Conservatoire d'espaces naturels Allier, 15 p. - annexes.

Mots-clés : Suivi - Pelouses alluviales - Allier - Natura 2000

Missions CBN : EXPERTISE

Code étude :

Critère de diffusion de la note : Libre

Diffusion : RAMBOURDIN N., Conservatoire d'espaces naturels Allier



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**L'EUROPE S'ENGAGE
en région**
Auvergne-Rhône-Alpes



**Conservatoire
d'espaces naturels
Allier**

SIÈGE ET ANTENNE AUVERGNE
3 rue Adolphe de Noailles
43200 Cheval-Éclaire
04 71 77 55 65

ANTENNE LIMOUSIN
CRS administrative
23 rue des Rainettes blanches
87000 Limoges
05 19 65 21 99

ANTENNE RHÔNE-ALPES
Maison du Parc
Moulin de Vieux • 2, rue Bernaj
42410 Pélussin
04 74 59 17 93

conservatoire.siege@cbnmc.fr
www.cbnmc.fr
Siret : 2548017000039 - APE : 9412Z

CF ANNEXE en format informatique (PDF)

ANNEXE 5 : Note de cadrage Natur'Adapt

La démarche **Natur'Adapt** est un projet qui vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des espaces naturels protégés. Son objectif est de renforcer la résilience de ces territoires en prenant en compte les effets actuels et futurs du climat, en ajustant les pratiques de gestion et en développant des stratégies d'adaptation. Voici un guide détaillé pour la mise en œuvre de cette démarche sur votre espace naturel.



1. Comprendre le cadre général de Natur'Adapt

Natur'Adapt repose sur une approche collaborative et progressive, s'appuyant sur plusieurs outils méthodologiques et étapes clés pour permettre une gestion adaptée des espaces naturels face au changement climatique. Il est important de comprendre que cette démarche se décline autour de trois grands axes :

- **Anticipation** : intégrer la dimension climatique dans la gestion des espaces naturels en se basant sur des scénarios d'évolution du climat.
- **Planification adaptative** : revoir les plans de gestion des espaces naturels afin de les rendre flexibles et réactifs face aux nouvelles conditions climatiques.
- **Mobilisation des acteurs** : travailler de manière collaborative avec les acteurs locaux, décideurs et partenaires pour renforcer l'efficacité de l'adaptation.

2. Les étapes de la démarche Natur'Adapt

Étape 1 : Évaluation initiale de la vulnérabilité climatique

Objectif

L'objectif de cette première étape est d'identifier les principales vulnérabilités de votre espace naturel face au changement climatique. Cela consiste à évaluer comment les habitats, les espèces, les écosystèmes et les activités humaines pourraient être affectés par les changements climatiques actuels et futurs. Cette étape permet d'établir un **diagnostic de vulnérabilité** qui servira de base pour les étapes suivantes de la démarche.

Méthodologie

L'évaluation de la vulnérabilité passe par l'analyse de plusieurs composantes : l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation de votre territoire. Chaque composante est importante pour comprendre comment les effets du changement climatique peuvent perturber l'équilibre écologique et social de l'espace naturel.

a) Collecte de données climatiques locales

- Rassemblez des **données climatiques historiques et actuelles** (par exemple, températures, précipitations, fréquence et intensité des événements extrêmes comme les sécheresses ou les inondations). Il est essentiel de disposer d'un jeu de données précis, couvrant une période suffisante, idéalement de plusieurs décennies.
- **Identifiez les tendances climatiques** à l'échelle locale ou régionale. L'utilisation de données issues de stations météorologiques locales ou de modèles régionaux (tels que ceux du GIEC ou d'organismes météorologiques nationaux) est recommandée pour comprendre l'évolution des paramètres climatiques sur votre territoire.

b) **Caractérisation des composantes écologiques et socio-économiques**

- **Inventaire des habitats naturels et des espèces** présentes sur votre espace : cette phase consiste à lister les espèces végétales et animales, ainsi que les types d'habitats (forêts, zones humides, prairies, etc.) afin d'évaluer leur sensibilité au changement climatique.
- Analysez les **dynamiques écologiques** actuelles de votre territoire : cette analyse doit inclure des aspects tels que la connectivité écologique, la structure des écosystèmes, et les interactions entre espèces, pour évaluer quelles dynamiques pourraient être perturbées.
- Évaluez les **activités humaines** (tourisme, agriculture, gestion forestière, chasse, pêche, etc.) qui dépendent ou influencent les conditions écologiques de votre espace. Les impacts du changement climatique sur ces activités doivent également être pris en compte.

c) **Identification des impacts potentiels du changement climatique**

- Analysez la **sensibilité des espèces et des habitats** : certaines espèces peuvent être plus sensibles que d'autres aux changements climatiques (par exemple, espèces à distribution restreinte, espèces endémiques ou espèces adaptées à des conditions spécifiques comme l'humidité ou le froid).
- **Évaluez les risques écologiques directs** : la hausse des températures, les modifications du régime hydrique (inondations, sécheresses) et les événements climatiques extrêmes peuvent modifier les habitats naturels. Identifiez les menaces telles que la migration des espèces vers des zones plus propices, la perte d'habitat ou la modification des relations trophiques (prédateurs/proies).
- Prenez en compte les **risques socio-économiques** : les changements dans les écosystèmes peuvent avoir des répercussions directes sur les activités économiques locales (par exemple, diminution de la ressource en eau, fermeture de certains sites touristiques sensibles aux intempéries).

d) **Capacité d'adaptation des écosystèmes et des acteurs humains**

- **Analysez la capacité d'adaptation des espèces** : certaines espèces peuvent mieux s'adapter aux nouvelles conditions climatiques (mobilité, plasticité écologique). Évaluez également la capacité des écosystèmes à se régénérer ou à évoluer en réponse aux perturbations.
- **Évaluez la capacité des acteurs humains à s'adapter** : cela inclut la gestion des ressources naturelles (agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels) et l'engagement des acteurs locaux dans des stratégies de gestion adaptative. Certaines activités humaines peuvent entraver ou faciliter l'adaptation naturelle des écosystèmes.

e) **Synthèse : diagnostic de vulnérabilité**

- L'**évaluation finale** doit permettre de prioriser les habitats, espèces ou activités les plus vulnérables. Cette synthèse doit souligner les principaux points de vulnérabilité, les risques critiques (perte d'habitats sensibles, par exemple), et les capacités d'adaptation identifiées.

Le résultat de cette étape est un **diagnostic de vulnérabilité climatique** qui souligne les points faibles et les enjeux prioritaires pour l'adaptation.

Étape 2 : Élaboration de scénarios climatiques

Une fois le diagnostic de vulnérabilité établi, il est important de développer des **scénarios climatiques** pour anticiper les impacts possibles du changement climatique sur votre espace naturel. Ces scénarios vous aideront à prendre en compte l'incertitude climatique dans votre gestion.

Objectif

L'étape suivante consiste à anticiper les futures conditions climatiques et écologiques en élaborant des **scénarios climatiques**. Ces scénarios permettent de visualiser plusieurs trajectoires possibles des

changements environnementaux et leurs impacts sur votre territoire. Cette anticipation est cruciale pour développer des stratégies de gestion adaptative robustes et flexibles.

Méthodologie

a) Modélisation climatique à l'échelle locale

- **Choisir les scénarios climatiques pertinents** : utilisez les scénarios climatiques globaux ou régionaux (issus du GIEC, par exemple) pour projeter les évolutions possibles sur votre territoire. Il est conseillé de travailler avec plusieurs scénarios, qui reflètent différents niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (RCP 2.6, 4.5, 8.5, etc.), afin de se préparer à une large gamme de futurs possibles.
- **Utiliser des modèles climatiques régionaux** : si possible, travaillez avec des climatologues ou des modélisateurs pour affiner les prévisions climatiques à l'échelle de votre espace (Climat HD, DRIAS, ORCAE Auvergne). Cela permet d'obtenir des projections spécifiques sur les changements attendus pour la température, les précipitations, les périodes de sécheresse ou encore les événements climatiques extrêmes.

b) Projections écologiques à partir des scénarios climatiques

- **Anticiper les réponses des espèces et des habitats** : sur la base des scénarios climatiques, évaluez comment les espèces et les habitats vont réagir. Certaines espèces peuvent migrer vers des zones plus propices, tandis que d'autres pourraient disparaître localement faute d'adaptation. Vous pouvez utiliser des outils comme les **modèles de distribution d'espèces** pour projeter les zones climatiques favorables aux espèces à l'avenir.
- **Identifier les transformations potentielles des habitats** : les écosystèmes, en particulier ceux qui sont déjà stressés (zones humides, forêts méditerranéennes, etc.), peuvent se transformer radicalement sous l'effet des changements climatiques. Par exemple, certaines prairies peuvent devenir des zones arides, ou les forêts montagnardes pourraient être remplacées par des prairies subalpines.

c) Scénarios combinés : modélisation des impacts socio-écologiques

- **Élaborer des scénarios intégrés** en tenant compte non seulement des projections écologiques, mais aussi des activités humaines. Par exemple, une augmentation de la sécheresse peut réduire la disponibilité de l'eau pour les agriculteurs, tout en ayant des impacts directs sur les zones humides et les espèces aquatiques. L'intégration des impacts socio-écologiques permet de comprendre les interactions complexes entre les changements climatiques et les usages humains du territoire.
- **Prioriser les risques et les opportunités** : certains scénarios climatiques peuvent présenter des opportunités (par exemple, une extension d'espèces dans de nouvelles zones plus adaptées), mais ces opportunités doivent être anticipées pour être saisies. Inversement, certains scénarios nécessitent une intervention rapide pour limiter les dégâts (par exemple, une révision urgente des plans de gestion des feux de forêt en réponse à l'augmentation des périodes sèches).

d) Ateliers de scénarisation avec les parties prenantes

- Organisez des **ateliers de travail avec les acteurs locaux** (gestionnaires, experts, décideurs) pour discuter des scénarios climatiques et écologiques. Ces ateliers permettent de confronter les résultats des modèles aux connaissances locales, d'affiner les hypothèses et de co-construire des visions partagées des impacts du changement climatique.
- **Co-construction des priorités d'adaptation** : sur la base des différents scénarios, les ateliers peuvent aider à identifier les actions d'adaptation prioritaires, à clarifier les incertitudes et à proposer des solutions pour gérer au mieux les risques identifiés.

e) Synthèse et validation des scénarios

- Une fois les scénarios définis et discutés, formalisez une **synthèse des scénarios climatiques et écologiques**. Ce document servira de feuille de route pour les étapes suivantes, en guidant

la révision des plans de gestion et la définition des actions d'adaptation à mettre en œuvre. Il est important de souligner les incertitudes associées à chaque scénario et de prévoir des actions flexibles et ajustables au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Les scénarios climatiques doivent être discutés avec vos partenaires pour valider les hypothèses et co-construire des pistes d'adaptation.

Étape 3 : Révision des objectifs de gestion et planification adaptative

Sur la base des scénarios établis, il est nécessaire de réviser les **plans de gestion** de l'espace naturel en intégrant des stratégies d'adaptation. Cette phase de planification adaptative vise à introduire des actions concrètes pour faire face aux incertitudes climatiques tout en maintenant ou en renforçant les fonctions écologiques du territoire.

- a) **Redéfinir les objectifs de conservation** : identifier les objectifs qui doivent être ajustés pour tenir compte des nouvelles pressions climatiques.
- b) **Évaluer les options d'adaptation** : il peut s'agir d'actions de renforcement de la résilience écologique (par exemple, restaurer des habitats qui favorisent une meilleure capacité d'adaptation des espèces), de limiter les perturbations anthropiques, ou encore d'adopter des pratiques de gestion plus flexibles.
- c) **Prioriser les actions** : toutes les actions d'adaptation ne sont pas toujours réalisables immédiatement. Un **plan d'action** doit être élaboré, en hiérarchisant les mesures selon leur efficacité et leur faisabilité.

Étape 4 : Mise en œuvre des actions d'adaptation

Après la phase de planification, la mise en œuvre des actions constitue l'étape où les stratégies d'adaptation sont appliquées sur le terrain. Ces actions peuvent inclure :

- a) **Restauration des écosystèmes dégradés** pour améliorer la résilience face aux changements climatiques (par exemple, la remise en état des zones humides pour augmenter leur capacité de rétention d'eau).
- b) **Gestion adaptative des espèces et des habitats** : revoir régulièrement l'état des habitats et ajuster les actions de gestion en fonction des retours d'expérience et des nouvelles données climatiques.
- c) **Suivi et évaluation réguliers** : pour évaluer l'efficacité des actions d'adaptation, il est essentiel de mettre en place un **dispositif de suivi écologique** (monitoring) qui permet de mesurer les résultats obtenus et d'ajuster les actions si nécessaire.

Étape 5 : Mobilisation des acteurs locaux et communication

L'adaptation aux changements climatiques nécessite une approche intégrée et concertée avec l'ensemble des parties prenantes. Cette étape est cruciale pour assurer la **participation active des acteurs locaux** (communes, usagers, associations, etc.) et pour pérenniser les actions d'adaptation sur le long terme.

- a) **Organiser des ateliers de sensibilisation et de formation** : former les gestionnaires d'espaces naturels et les autres acteurs concernés aux enjeux climatiques et aux mesures d'adaptation.
- b) **Impliquer les décideurs locaux** pour intégrer les stratégies d'adaptation dans les politiques locales, notamment dans les documents d'urbanisme ou les stratégies territoriales.
- c) **Communiquer régulièrement** avec le grand public, via des supports pédagogiques, pour les informer des actions mises en place et de leur rôle dans la préservation des espaces naturels face aux changements climatiques.

Étape 6 : Réévaluation périodique et ajustements

La démarche Natur'Adapt s'inscrit dans une **gestion adaptative**, ce qui implique une réévaluation périodique des plans de gestion. Cette étape consiste à ajuster les actions en fonction de l'évolution des conditions climatiques et des nouvelles connaissances scientifiques.

- a) **Analyser les retours d'expérience** : tirer des leçons des actions réalisées et des résultats obtenus pour affiner les stratégies d'adaptation.
- b) **Réviser les scénarios et les plans de gestion** : les projections climatiques évoluent avec le temps, il est donc nécessaire de réviser régulièrement les scénarios climatiques utilisés, et de modifier les plans de gestion en conséquence.

3. Conclusion : Vers une gestion résiliente aux changements climatiques

L'application de la démarche **Natur'Adapt** sur votre espace naturel permet de transformer les défis du changement climatique en opportunités pour renforcer la résilience écologique et la durabilité des écosystèmes. En suivant les étapes décrites ci-dessus – de l'évaluation initiale à la mobilisation des acteurs et à la mise en œuvre d'actions concrètes – vous pouvez développer une gestion adaptative de votre territoire qui anticipe les impacts climatiques et protège efficacement la biodiversité à long terme. La clé réside dans la flexibilité, l'évaluation continue et l'implication des parties prenantes pour une action cohérente et collective.